

Laval est approvisionnée par Borden

par Marc Plamondon

La compagnie Borden, de Sainte-Foy, en banlieue de Québec, a commencé, hier après-midi, à approvisionner les livreurs de la compagnie Laval dont les employés de production sont en grève depuis lundi soir dernier.

Pourtant, hier soir, dans une conversation téléphonique avec le directeur général de la laiterie Laval, M. Pierre Côté, celui-ci a formellement démenti ce qui n'était alors que des rumeurs.

Mais nous avons appris de source certaine que la compagnie Borden a effectivement fourni du lait à une dizaine de livreurs entre 15h et 16h, dans la

journée d'hier. De plus, c'est même à la demande du vice-président de la laiterie Laval, M. Laval Rinfret, que son concurrent Borden aurait accepté de vendre du lait aux livreurs de la laiterie Laval.

Nous avons même appris, d'autre part, que la laiterie Borden s'attendait à ce que le nombre de livreurs s'approvisionnant chez elle augmente sensiblement dans les prochains jours. Les réserves de la laiterie Laval seraient donc en passe d'être épuisées, et l'approvisionnement par la laiterie "Ferme du St-Laurent" de Montréal, bientôt insuffisant.

Cette conclusion s'impose (Suite à la page 2, 6e col.)

Votre bouilloire électrique est dangereuse

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, a invité la population à ne plus se servir de bouilloires électriques, jusqu'à ce que les expériences faites par son ministère déterminent si ces instruments peuvent constituer un danger d'empoisonnement par le plomb.

Les premiers tests, réalisés par le service de sécurité du ministère, sur un certain nombre de bouilloires électriques, ont révélé qu'elles libèrent des particules de plomb dans l'eau, en quantités variables.

Ces tests ont été effectués après qu'une enquête ait démontré, à Toronto, que huit bouilloires électriques sur neuf distillaient du plomb. Cette enquête fut entreprise après la découverte d'un bébé souffrant d'empoisonnement par le plomb.

Les expériences se

poursuivent avec célérité sur toutes les marques de bouilloires vendues au Canada.

"Jusqu'à ce que les expériences soient terminées, j'invite les consommateurs à éviter d'utiliser ces instruments, surtout pour faire bouillir de l'eau pour les bébés. D'autres contenants devraient être utilisés", a dit le ministre.

L'empoisonnement de l'eau dans ces bouilloires proviendrait du plomb utilisé pour la soudure.

Les manufacturiers de bouilloires électriques ont affirmé avoir cessé la fabrication de bouilloires soudées au plomb depuis le 17 mai dernier.

Les expériences conduites, à Toronto, ont démontré que certaines bouilloires produisaient de l'eau contenant 9 000 parties de plomb par million, tandis que le niveau acceptable n'est que de 50.

Il a neigé à Baie-Saint-Paul

Difficile à croire, mais il a neigé entre Saint-Tite-des-Caps et Baie-Saint-Paul, hier soir, 22 mai. Il neigeait encore, à 1h, la nuit dernière, et la route était très glissante.

La Sûreté du Québec, qui ne rapportait toutefois aucun accident grave à cause de la neige, précise que la Voirie a dû sortir, en soirée, pour étendre du calcium.

Dans les côtes de Saint-Cassien - les Caps, dans le bout du radar, précisément, il serait tombé plus d'un pouce de neige et il en était ainsi sur une distance de près de deux milles; aux alentours, la précipitation a été moins importante.

Par ailleurs, le bureau de la météo à l'aéroport de Sainte-Foy estime qu'il est tombé un demi-pouce de pluie, hier, dans la région de Québec. Le maximum a été de 46 degrés dans la journée, mais le thermomètre a atteint 48 degrés, peu après minuit, hier.

La météo précise que la température des derniers jours est d'environ 20 degrés sous la normale dans la région de Québec. La normale est de 63 degrés.

Quel contraste! A Ottawa, le thermomètre s'est hissé à 84 degrés, et il a marqué 77 à Val d'Or.

Le temps devrait s'éclaircir, demain, et la météo prévoit une belle fin de semaine, dans la région.

Pour revenir à la neige, ce n'est pas la première fois qu'il en tombe en mai. Le sommaire météorologique annuel mentionne qu'il est tombé 3,8 pouces de neige en mai 1966 et 2,7 pouces en mai 1970.

Le parc des Laurentides a connu de la pluie comme à Québec. Par contre, il a fait beau à Baie-Comeau, à Sept-Îles, à Rimouski et en Gaspésie. Dans l'Ouest du Québec, il a plu, mais moins que dans notre région.

à lire

Watergate

Le président Nixon semble décidé à jouer le tout pour le tout dans la confrontation qui l'oppose aux parlementaires. Hier, il a en effet, refusé d'honorer le subpoena de la commission judiciaire de la Chambre des représentants réclamant une soixantaine de bandes enregistrées traitant de l'affaire de Watergate. Il a indiqué qu'il rejetait d'avance également tout nouveau subpoena. page 57

Pêcheurs déçus

Des milliers d'amateurs de pêche vont être amèrement déçus d'apprendre que l'ouverture des réserves et des parcs provinciaux de l'Est du Québec, qui devait normalement avoir lieu durant la fin de semaine, a été reportée. page 46

Projet de loi 22

Le texte intégral du projet de loi sur les langues officielles est publié intégralement dans notre édition d'aujourd'hui, dans les pages 22 et 23.

sommaire

Annouces classées	58 à 68
A Québec aujourd'hui	48
Arts et lettres	48 à 50
Bandes dessinées	68
Bridge	66
Décès	69
Economie-finances	28 à 30
Famille	16-17
Horoscope	67
Mot-mystère	58
Mots croisés	63
Page documentaire	22
Patron	64
Plein air	46
Sport	37 à 46
Télévision	26 et 69

LE SOLEIL

72 PAGES

78e ANNEE — No 122

QUEBEC, JEUDI 23 MAI 1974

PRIX QUINZE CENTS

la météo

Nuageux et averses un peu partout dans la province, aujourd'hui et demain.

Les détails, page 69

Tout le monde dit "NON"

Vingt-quatre heures à peine après le dépôt du projet de loi 22 sur la langue officielle, la levée de boucliers semble assez unanime. Hommes politiques, hommes d'affaires, porte-parole de groupes ethniques, syndicalistes, tous condamnent à divers titres le projet. Trois des quatre chefs de partis fédéraux se sont prononcés déjà sur ce qui risque de devenir un des thèmes de la campagne électorale fédérale. Le premier ministre Trudeau

a réitéré la position officielle de son gouvernement, à savoir que tout canadien a le libre choix entre l'anglais et le français, y compris les immigrants. Le chef du parti conservateur, M. Stanfield, a été plus dur envers M. Bourassa. Il a demandé le rappel pur et simple du projet de loi à moins que des amendements importants y soient apportés. En résumé, pour lui, "the language bill... is a bad bill!". Pour le leader néo-démocrate,

M. David Lewis, il serait regrettable que le Québec mette des obstacles à l'utilisation de la langue anglaise. Des porte-parole des groupes ethniques italien, grec et chinois ont pour leur part manifesté l'intention de combattre ce projet, de même que quelques anglophones éminents. Le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, s'y oppose aussi, mais pour des motifs tout autres. Les détails, page 3

Le PQ sur un pied de guerre

par Jacques DUMAIS

Dans un langage d'un radicalisme peu habituel, le chef incontesté du Parti québécois, M. René Lévesque, a déclaré que le projet de loi no 22 visant à officialiser la langue française au Québec constitue un texte "répugnant", "lâche", "honteux", "assimilateur" qui équivaut à une véritable "trahison nationale" de la part du gouvernement Bourassa.

Au cours d'une conférence de presse qu'il présidait conjointement avec ses collègues parlementaires, MM. Jacques-Yvan Morin et Claude Charron, le président du PQ a souligné que le bill 22 rappelle en pire la loi 63

promulguée en 1969 puisqu'il donne naissance au "régne permanent de l'arbitraire et de la contestation" dans ses 130 articles.

Le PQ a invité les individus et les groupes québécois à combattre avec lui ce bill consacrant l'anglicisation des francophones en Commission parlementaire plutôt que dans la rue.

APPUI AUX REBELLES LIBÉRAUX

Et il a annoncé qu'il appuierait les rebelles libéraux - anglophones - à qui il donne raison sur certaines critiques formulées mardi au sujet des pouvoirs discrétionnaires confiés à l'Etat et à la bureaucratie.

De plus, le projet de loi 22 et le programme péquiste sur les questions linguistiques rejalliront au cours des prochains congrès du Parti québécois dans toutes les régions du Québec.

Cette campagne péquiste coïncidant avec la campagne électorale fédérale sera une occasion "parallèle" du PQ d'intervenir dans le scrutin canadien. On veut mettre en lumière que le système fédéral actuel a fait le lit d'un texte comme le projet de loi 22.

Et à ce propos, M. Lévesque a souligné que ce bill du (Suite à la page 2, 1re col.)



Le Saïré, Jacques Deschamps

Les chefs du Parti québécois n'ont pas voulu dévoiler leur stratégie parlementaire d'ici à

l'automne. Dans l'ordre, MM. Jacques-Yvan Morin, René Lévesque et Claude Charron.

L'opposition libérale se forme

(D'après PC) — Un caucus de quelque 12 députés libéraux anglophones et francophones prévoit se réunir la semaine prochaine pour discuter leur opposition au projet de loi 22 faisant du français la langue officielle au Québec.

Le député libéral de Brome-Missisquoi, Glen Brown, qui menace de démissionner de son poste si le projet de loi est adopté tel quel, a dit qu'un certain nombre de députés sont venus le trouver pour lui dire qu'ils devraient se réunir pour en discuter.

C'est du moins ce que le député aurait déclaré au quotidien montréalais The Gazette, en précisant qu'il ne s'agissait pas seulement de députés anglophones.

Un certain nombre de députés francophones comptant une importante proportion d'anglophones dans leur circonscription auraient également demandé de se joindre au groupe pour discuter du projet de loi 22.

Pour sa part, le député libéral anglophone de Saint-Louis, Harry Blank, a affirmé hier que le premier ministre Robert Bourassa, et le ministre de l'Éducation, François Cloutier, lui avaient tous

deux promis qu'au moins un article du projet de loi sur la langue allait être modifié.

M. Blank, qui est vice-président de l'Assemblée nationale, a soutenu que la section concernant les documents publics allait être modifiée de telle sorte qu'un citoyen pourra obtenir une copie anglaise d'un document public s'il le réclame.

Le député de Saint-Louis a cependant affirmé que, si aucune modification n'est apportée à la loi, il allait voter contre en deuxième et troisième lecture.



Le député libéral Glen Brown

Projet de loi 22

Un article "échappe" à Me Jean Bienvenue

par Bernard RACINE

(PC) — Le ministre de l'Immigration du Québec a admis hier qu'une disposition de la Loi sur la langue officielle, touchant la langue d'enseignement des immigrants lui avait complètement échappé et qu'il ne l'avait apprise que le lendemain de la présentation du bill 22 en Chambre.

M. Jean Bienvenue a fait cette admission en répondant aux questions de M. Robert Burns — PQ-Maison-Neuve — devant la commission parlementaire qui étudie les budgets du ministère de l'Immigration.

M. Burns avait noté que l'article 117 du bill 22 supprimait le paragraphe (e) de l'article 3 de la Loi du ministère de l'Immigration.

Or, ce paragraphe permettait au ministre de l'Immigration de "prendre de concert avec le ministère de l'Éducation les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent des leur arrivée ou même avant qu'ils quittent leur pays d'origine la connaissance de la langue française et qu'elles fassent instruire leurs enfants dans des institutions d'enseignement où les cours sont donnés en langue française".

RAISONS

Comme le ministre de l'Immigration est membre de l'exécutif, il a sans doute eu son mot à dire dans cela, a déclaré M. Burns, qui a demandé à M. Bienvenue d'expliquer les raisons qui ont poussé l'exécutif à supprimer ce paragraphe de la loi sur l'immigration.

"Avec toute la franchise

dont je suis capable, je me plais à dire au député de Maison-Neuve et à mes collègues que, bien que siégeant à l'exécutif, je dis que cette abrogation, cette nouvelle disposition, m'a échappé complètement, tellement complètement que moi aussi, je ne l'ai apprise que ce matin."

M. Bienvenue a alors affirmé que son intention claire et nette était que son ministère "continue à procéder à franciser les immigrants qui viennent au Québec, dont la langue de la majorité est le français".

"Non seulement il n'est pas question de diminuer ou de reculer, mais tous mes efforts et tous ceux de mes hauts fonctionnaires tendent à amplifier le mouvement qui découle de ces dispositions de la loi auxquelles a fait allusion" M. Burns.

Le ministre a souligné qu'il faisait là une déclaration personnelle et qu'il ne parlait pas alors au nom du gouvernement.

Si les dispositions de l'article 117 demeurent, a noté M. Burns, cela voudrait dire la disparition du comité interministériel Éducation-Immigration.

"On pourrait penser à cela comme à une conséquence logique si cette situation devait se maintenir, c'est-à-dire qu'à la minute où mon ministère ne fait plus rien de concert avec l'autre, les organismes normaux qui justifient cette participation disparaissent, c'est évident."

Mais il a affirmé qu'il n'était absolument pas question de cela. "Je ne voudrais pas pour tout l'or au monde voir disparaître ni ce comité interministériel (Suite à la page 2, 3e col.)

Les sinistrés seront dédommagés

Le gouvernement du Québec a décidé, hier soir, d'assumer entièrement tous les coûts relatifs aux secours d'urgence nécessaires par les inondations qui frappent, en ce moment, une centaine de municipalités dans la vallée de la Gatineau et dans la banlieue nord-ouest de Montréal.

Le gouvernement défrayera également le coût de la remise en état des équipements collectifs, comme les routes, les écoles et ainsi de suite.

Il a de plus accepté le principe d'une aide financière aux propriétaires de résidences principales et d'entreprises sinistrées, tout en remettant à plus tard les modalités de cette aide.

Le gouvernement, précise un communiqué du Conseil exécutif remis à la presse hier soir, à l'issue d'une séance du Conseil des ministres, dépensera ainsi plusieurs millions de dollars, tandis qu'une évaluation sommaire des dommages permet d'avancer le chiffre de \$75 millions.

Entre-temps, il semble bien que la Protection civile,

aide de volontaires, ne pourra élever des digues assez rapidement, au nord-ouest de Montréal, pour venir à bout de la montée des eaux.

Des porte-parole de l'Hydro-Québec ont de plus prévenu les maires de Pierrefonds et de Sainte-Geneviève, hier soir, que la crue pourra durer jusqu'à trois semaines.

Ces deux municipalités sont les plus touchées par les inondations qui atteignent également Roxboro, Ile-Bizard, Sainte-Anne-de-Bellevue, Cartierville, Fabreville et Sainte-Rose.

Plus de 2.500 citoyens ont dû abandonner leur domicile depuis une semaine, dans cette région, et plusieurs autres se préparent à les imiter, car environ 2.000 maisons sont menacées par les eaux.

La pluie qui est tombée sur Montréal, hier, contribue à empirer la situation, et la météo a prédit qu'elle doit se poursuivre aujourd'hui.

L'Hydro-Québec, de son côté, a diminué le débit du

barrage Carillon à 280.000 pieds cubes à la seconde, tandis qu'il atteignait un niveau record de 300.000 pieds cubes, mardi. Le débit normal est de 60.000 pieds cubes à la seconde.

Le coordonnateur des opérations de secours dans les zones riveraines du lac des Deux-Montagnes, de la rivière des Prairies et de la rivière des Mille-Îles, M. Jean Lamoureux, a déclaré que la situation se complique par le dégoût des égouts et par une invasion de rats.

Quant au pillage dont on s'était plaint en fin de semaine, l'action de la police, qui circule en canots automobiles, semble en avoir eu raison. Un hélicoptère fait aussi le guet du haut des airs.

Seul continue, selon M. Lamoureux, le pillage des sacs de sable. Certains, pour protéger leur propriété, volent les sacs qui protègent les propriétés de leurs voisins.

Le niveau de la rivière des Prairies, selon La Presse, (Suite à la page 2, 1re col.)

Les sinistrés... (Suite de la première page)

était, mardi soir, de quatre pieds et huit pouces au-dessus de la normale, mais il était impossible de connaître le niveau du lac des Deux-Montagnes, car le bâtiment où l'on mesure habituellement l'élévation de l'eau est lui-même inondé.

LA GATINEAU

A Maniwaki, on rapporte que le niveau de l'eau, qui a atteint ces jours derniers 16 pieds de plus haut que la normale, s'est abaissé de deux pieds. La Gatineau, depuis hier, baisse de deux pouces à l'heure.

Les quelque 8.000 résidents de Maniwaki, de leur côté, tentent de reprendre peu à peu leur vie normale, même si la moitié d'entre eux a été évacuée devant la montée des eaux. Chaque maison doit être désinfectée avant que ses occupants y retournent, et le danger d'épidémie subsiste toujours. L'unité sanitaire de Maniwaki organise d'ailleurs une clinique de vaccination pour prévenir tout risque.

Du côté du travail, l'inondation prive environ 1.000 personnes de leur emploi, et ce, pour une durée variant de quelques jours à plusieurs semaines. Le maire de la ville, M. Louis-Pierre Larocque, a déclaré, au cours d'une réunion extraordinaire du conseil municipal, que la Commission d'assurance-chômage ouvrirait un bureau spécial dans la ville.

La période normale d'attente, dans le cas des personnes qui demandent l'assurance-chômage, sera de plus annulée à cause des circonstances.

Le conseil municipal a de plus accusé l'Hydro-Québec de négligence et d'incompétence et réclamé des compensations pour les dommages causés par l'inondation. Ces dommages sont évalués à environ \$10 millions.

Les résidents de Maniwaki croient que l'ouverture du barrage Mercier par la société hydro-électrique est la cause de tous leurs maux, tandis que l'Hydro soutient qu'elle a dû le faire pour l'empêcher de céder sous la pression conjuguée de la fonte des neiges et des pluies incessantes qui ont frappé le réservoir Baskatong.

Le PQ sur un...

(Suite de la première page)

gouvernement Bourassa "peut être un poison vif pour le groupe du French Power à Ottawa et dans le reste du pays. Mais enfin, c'est leur problème", a-t-il ajouté.

L'essentiel à retenir pour M. Lévesque est que ce projet de loi, à l'instar du bill 63 ("pour promouvoir la langue française") apparaît comme un texte rédigé par "des marchands de tapis pour un peuple sans échine". Il suffit de le lire, dit-il, "pour se sentir humilié et diminué presque à chaque paragraphe..."

Sommairement, le PQ lui reproche de conserver à l'anglais son statut constitutionnel de langue officielle; de ne prendre aucune mesure pour rendre obligatoire l'usage du français comme langue de travail et des affaires; de maintenir le principe même du bill 63 en ce qui concerne la langue d'enseignement.

STRATEGIE PEQUISTE

Les chefs de file péquistes n'ont pas voulu dévoiler leur stratégie parlementaire d'ici l'automne face à ce projet de loi mais il semble qu'ils talonneront le gouvernement pour que celui-ci présente les règlements qui devront donner corps à son bill, histoire pour l'Opposition officielle d'avoir une vue d'ensemble des intentions libérales.

Actuellement, le projet de loi no 22 en est au stade de la première lecture. Et le fait que le premier ministre Bourassa ait accepté de le référer pour étude en commission parlementaire à compter du 11 juin prochain est considéré comme une victoire péquiste. Toutefois, si le gouvernement tentait de forcer une deuxième lecture grâce à une motion de fin de session, il n'est pas exclu que le PQ boycotte l'Assemblée nationale.

Dans l'esprit du député Claude Charron, que le gouvernement ait attendu la période pré-estivale pour présenter son projet de loi confirme la peur des ministériels face au "test" que peut représenter le sujet de la langue dans la population. Car M. Morin l'a fait remarquer, quand la loi 63 fut promulguée, bien peu de Québécois, à l'exception des Montréalais, étaient sensibilisés à l'importance de ce sujet. Or à la suite d'une tournée provinciale entreprise par le leader de l'Opposition officielle, celui-ci a constaté l'évolution de la pensée québécoise.

De son côté, M. Lévesque a dit ne pas croire que le gouvernement se résigne à modifier le fond de son projet de loi à la suite de l'opposition qu'il suscitera. Il pourrait tout au plus le retirer. À ce sujet, le parrain du bill, le Dr François Cloutier, a promis mardi qu'il accueillerait favorablement des changements touchant les modalités mais qu'il ne lâcherait pas sur principes de son projet de loi. Ce qui amène ce commentaire de M. Lévesque: M. Cloutier a fait son lit sur le fond mais M. Bourassa s'est gardé des portes de sortie, comme chef du gouvernement. Sacrifiera-t-il son ministre si le temps se gâte...?

BOURASSA REPOND...

En Chambre hier, le premier ministre Bourassa avait sur son bureau le texte de la conférence de presse du Parti québécois. Et en réponse au député Charron qui lui posait une question sur la réaction du premier ministre Trudeau à la suite du dépôt du projet de loi 22, M. Bourassa lui a répondu:

"Je m'excuse, j'étais à lire la déclaration du Chef du Parti québécois ce matin à la conférence de presse. C'est évidemment une réaction de panique et de hargne de la part du chef du Parti québécois. Après le pétrole, voir le gouvernement établir le français comme langue officielle, ça fait mal au Parti québécois, c'est évident".

Comme M. Bourassa ne voulait pas répondre à la question de M. Charron à savoir si le gouvernement Trudeau avait été saisi du projet de loi 22 avant son dépôt à l'Assemblée nationale, le député libéral de Mont-Royal, M. John Ciaccia s'offrit de donner au député Charron la version de M. Trudeau sur ce bill, puisqu'il participait comme le chef fédéral au ralliement de celui-ci dans Mont-Royal, comté qu'il représente au fédéral.

Malheureusement pour ce membre du trio des rebelles anglophones au bill 22, le président de l'Assemblée nationale n'a pas permis qu'il poursuive son intervention...

HOUE ATTAQUE FRASER

De son côté sur une question de privilège, le député libéral de Fabre, M. Gilles Houde, a lancé quelques fleches à son collègue de Huntington, M. Kenneth Fraser, sans toutefois le nommer.

"Il y a, dit-il, un membre de l'Assemblée nationale, hier (mardi) qui a laissé entendre dans une déclaration, que ceux qui auraient voté en première lecture sur le bill 22 se dirigeaient vers un régime pire que celui d'Adolf Hitler. Ayant reçu de nombreux téléphones, je tiens à rassurer les membres de l'Assemblée nationale et en particulier les citoyens du comté de Fabre que je n'ai absolument pas l'intention d'envoyer qui que ce soit au four crématoire..."

M. Fraser fait partie des quelques députés libéraux anglophones (avec MM. Ciaccia et George Springate) qui se sont abstenus de voter, mardi, sur la motion libérale d'étude du projet de loi 22. Les six députés péquistes avaient fait de même.

Et la déclaration de M. Fraser faisait la manchette du quotidien anglophone montréalais "The Gazette" dans ses éditions d'hier.

Projet de...

(Suite de la première page) riel, ni d'autres, parce qu'il y a beaucoup à faire."

M. Bienvenue a déclaré qu'il serait extrêmement surpris que la disparition du paragraphe en question soit l'objet d'une "manoeuvre volontaire". Il s'agit probablement d'une erreur de la part de ceux qui ont rédigé le texte de la loi, a-t-il supposé.

Par ailleurs, M. Bienvenue a admis que les chiffres cités au sujet d'un rapport secret du Québec sur l'immigration "sont vrais, pas à une décimale près, mais sont textuellement les chiffres absolus".

Devant la commission parlementaire qui scrute les budgets de son ministère, le ministre Bienvenue réfère à un mémoire secret qu'il avait communiqué au ministre fédéral de l'Immigration, mémoire dont le Soleil a publié les recommandations le 29 avril dernier.

L'essence du mémoire d'ailleurs a été citée hier matin dans un éditorial de M. Yves Michaud dans le quotidien Le Jour.

Dans ce mémoire, dit M. Michaud, "il est révélé des choses stupéfiantes, inconnues du public, mais connues des membres du cabinet libéral et des auteurs de la loi 22".

Le mémoire secret sur l'immigration dit qu'au cours des neuf premiers mois de 1973, 42 pour cent des immigrants venus s'installer au Québec ne connaissaient que l'anglais, que 11,4 pour cent connaissaient les deux langues, que 18,6 pour cent, connaissaient le français seulement et que 28 pour cent ne connaissaient ni une langue ni l'autre.

"C'est dire que 53,4 pour cent des immigrants de 1973 peuyent et pourront choisir l'école anglaise en vertu de la loi 22," ajoutait l'éditorial de M. Michaud.

"De 1968 à 1972 inclusivement, les immigrants de langue anglaise au Québec sont passés de 29,9 p.c. à 40 p.c., tandis que ceux de langue française sont descendus de 24,2 p.c. à 14,5 p.c."

M. Bienvenue n'a pas tenté de cacher l'existence du mémoire mais a nié qu'il soit secret et, pour le prouver, a rappelé que le document avait été publié le 29 avril par Le Soleil.

"Le mémoire en question n'est pas secret, il est discret dans le sens où nous avons convenu, mon homologue fédéral et moi-même, de garder ce mémoire dans le même contexte que toutes les négociations que nous avons tenues à date et qui ont été marquées au point de la discrétion la plus absolue."

Le quotidien Le Jour a manifestement ce mémoire en main, "parce que je vous affirme que les chiffres cités par M. Michaud sont textuellement, pas à une décimale près, mais sont textuellement les chiffres absolus et les décimales apparaissant au tableau L des tableaux de ce mémoire," a dit le ministre.

Il a admis qu'il ne souhaitait pas pour tout l'or au monde que ni Le Soleil ni Le Jour publient in extenso le texte du document.

"Je ne le souhaite pas, parce que cela ne m'aiderait pas, je voudrais tellement garder discrète cette négociation, déjà entreprise et fort bien entreprise avec le fédéral."

M. Bienvenue a ajouté que la publication d'extraits du mémoire par Le Soleil lui avait fait un tort considérable.

Je sais que comme résultat, personne ni rien n'a fait autant de mal au ministère que je dirige."

Mais le ministre a souligné que les statistiques contenues dans le document lui avaient été communiquées en septembre dernier par le ministre fédéral Robert Andras.

M. Andras lui avait alors écrit: "Je pense à l'immigration francophone et je vous avoue que l'évolution actuelle de ce mouvement me préoccupe."

M. Andras avait raison de s'inquiéter, a dit M. Bienvenue. "La répartition linguistique de l'immigration venue au Québec depuis la fin de la seconde guerre mondiale est très exactement inversement proportionnelle à celle de la population québécoise: 82 p.c. d'immigrants non francophones et 18 p.c. dont le français est la langue d'usage."

La situation a empiré depuis ce temps, a-t-il dit. Au cours des neuf premiers mois de l'année 1973, 58 p.c. des immi-

grants reçus au Canada provenaient d'un pays de dernière résidence de langue anglaise et seulement 3,7 p.c. d'un pays de dernière résidence de langue française, indiquent les statistiques fédérales.

M. Bienvenue a insisté sur le fait qu'il avait dit ces faits à au moins deux reprises, dont la première, au mois de décembre dernier.

"Je pense que les chiffres qui auraient pu être les plus secrets ou les plus troublants ou les plus inquiétants ou les plus remplis d'implications sont précisément ceux qu'a publiés Le Jour."

Le ministre a refusé de révéler pour quelles raisons il avait convenu avec M. Andras de ne pas publier ce mémoire. "Si je les révèle, cela devient illusoire... Il y a des raisons qui militent en faveur d'une discrétion

autour de ce mémoire, au moins pour le moment... Au point de vue de l'Etat, au point de vue de mes responsabilités, mieux vaut que ce mémoire ne soit pas distribué."

Il a regretté que deux journaux en aient publié des extraits et a ajouté: "Je ne souhaite pas que ces deux journaux le publient, jamais au grand jamais, dans le contexte actuel." Il a souhaité que les deux journaux n'en publient rien de plus.

Les tableaux du mémoire seront publiés prochainement dans le bulletin statistique de son ministère, mais quant au reste du document. "Je crois qu'il serait contre mon devoir actuellement de le rendre public et c'est pour cela que je souhaite tellement que les journaux ne le fassent pas, dans le seul et unique intérêt du Québec."

Laval est approvisionnée...

(Suite de la première page)

pose d'autant plus que la laiterie Borden a plus que triplé sa production depuis quelques jours. En plus, chaque jour, de nombreux camions remorqués viennent de Montréal pour compléter l'approvisionnement. Le marché des institutions hospitalières et hôtelières des restaurants et de certaines épiceries, traditionnellement laissé à la Laiterie Laval et ses filiales, est depuis quelque jours occupé par Borden.

La compagnie Sealtest, de Dominion Dairies de Montréal, filiale de la compagnie Kraft, s'est assurée pour sa part, l'approvisionnement des grandes chaînes d'alimentation Dominion, Steinberg et IGA.

En conséquence, une

large partie du marché des laiteries québécoises se trouve ainsi envahi par les grandes laiteries montrealaises, et par leurs filiales torontoises. Si la grève perdurait, il y aurait lieu de s'interroger sur les efforts qu'auraient à faire les laiteries québécoises pour reprendre ensuite "leur" marche.

LES NEGOCIATIONS

Pour l'instant, les négociations sont au point mort. La partie patronale, d'une part, refuse toujours de déposer à la table de négociations l'offre qu'elle a faite, lundi dernier, directement à ses employés. La raison invoquée par M. Pierre Côté est que ce n'est pas à la partie patronale à faire une offre et à convoquer ainsi une réunion, puisque c'est précisément elle qui a déposé la dernière proposition. M. Côté at-

tend donc une contre-proposition syndicale avant de faire quoi que ce soit.

D'autre part, la partie syndicale prétend que la dernière offre patronale déposée à la table était tellement inacceptable qu'elle attend de sa part, une nouvelle proposition. Les représentants syndicaux affirment même que la prochaine offre des laiteries devra être supérieure à celle proposée directement aux employés, puisque selon eux, c'est après celle-ci que les "gars" ont décidé d'aller en grève.

Pourtant, il semble bien, et M. Côté l'a affirmé à plusieurs reprises, que les dernières propositions salariales offertes directement aux employés sont finales. Il n'y a donc pas, à l'horizon, le moindre soupçon d'une possibilité d'un règlement prochain dans ce conflit.

JE SUIS FASCINÉE PAR LES JUPES MOUVANTES DES ANNÉES 30



Diabement féminine, Twik a très envie de ces jupes plus ou moins folles. Jupes légères à mi-mollet qui font longue silhouette effilée. En "crêpe de Chine" à fleurs et en trilles 5 à 13. Tout est exclusif. À gauche: La jupe taillée en plein biais \$20. Le pull en tresses de coton \$4,99. À droite: La jupe à panneaux flottants \$22. Son blazer de fin velours côtelé \$28. Pour bien évoquer, la broche-camée importée de France \$6.

twik®
SIMONS
place de l'hôtel-de-ville / place sainte-foy

Le projet de loi 22 provoque de fortes réactions négatives

(D'après PC) — Les différents groupes ethniques du Québec n'ont pas tardé à réagir au dépôt du projet de loi 22 sur les langues tout comme d'autres mouvements de pression d'ailleurs. Les groupes ethniques sont presque tous unanimes, du moins leur porte-parole, à condamner le projet de loi.

Nicolo Chiamarra, éditeur du journal de langue italienne, Il Cittadino Canadese, a déclaré que le projet de loi "n'était pas une réponse".

Alfredo Gagliardi du journal Il Corriere Italiano a toutefois

dit: "Nous avons besoin de temps pour étudier le document et décider exactement ce qui doit être fait".

L'éditeur du magazine grec Reportage, a stigmatisé la situation en déclarant que plusieurs immigrants grecs avaient fui la Grèce pour être confrontés à une autre "situation dictatoriale".

Le directeur de la Hellenic Canadian Community, Demetrius Marolokos s'est empressé de dire qu'il allait combattre le projet de loi.

Le Rev. Paul Chan, porte-

parole des Chinois craint que plusieurs Chinois d'instruction supérieure ne quittent Montréal si le projet de loi est adopté.

Le Rev. Dr John Simms, directeur de la Commission scolaire de Lakeshore s'est dit étonné du rappel de la loi 63 et a promis de faire part de ses griefs lors des audiences de la commission parlementaire sur le projet de loi 22.

Quant à la Provincial Association of Catholic Teachers, elle a émis un communiqué de son secrétaire-général Robert

Dobie où il est souligné que le projet de loi ne servira qu'à éloigner les communautés linguistiques et à nuire à la fois aux étudiants anglophones et francophones.

Par contre, M. Dello Sbarba, qui est le représentant gouvernemental pour les groupes ethniques au sein du Conseil de l'Éducation de l'Île de Montréal, s'est dit convaincu que le rappel de la loi 63 va toucher plus sérieusement les francophones québécois que les immigrants.

A son avis, il y a des déficiences dans la loi et les immigrants sauront les trouver.

"L'immigrant est habitué aux sacrifices, a-t-il dit, et il saura y consentir s'il décide que ses enfants fréquenteront une école anglophone".

De son côté, l'ancien doyen de la faculté de Droit de l'université McGill, M. Frank Scott a affirmé que certaines parties du projet de loi 22 sont vraiment inconstitutionnelles. Toutefois, Terry Copp, professeur en histoire du Canada à l'université Sir Georges Williams, a soutenu que le projet de loi est "non-démocratique mais pas nécessairement illégal".

Pour un, le président Maurice D'Amours du Montreal Board of Trade a déclaré que le projet "aura un effet nuisible sur le développement économique du Québec".

Coup au bilinguisme officiel - Stanfield



"Une source de division"...

M. Robert Stanfield, leader conservateur, juge que le projet de loi sur la langue officielle du Québec apparaît comme une source de division et n'est pas approprié de par sa nature même.

OTTAWA (d'après PC, UPD) — Le projet de loi 22, déposé mardi à l'Assemblée nationale du Québec, apparaît aux yeux de chef progressiste-conservateur Robert Stanfield comme une source de division et inapproprié de par sa nature même.

Le chef tory a émis ce commentaire officiel, hier, au lendemain du dépôt du projet de loi qui vise à assurer le sort du français au Québec.

M. Stanfield dit comprendre "le désir du gouvernement du Québec de vouloir renforcer et assurer l'avenir de la langue française dans cette province. Cependant, dit-il, dans plusieurs cas, le projet de loi sur la langue officielle, présenté à l'étude par l'Assem-

blée nationale, est de par sa nature même inapproprié.

"Les pouvoirs arbitraires accordés au ministre en ce qui a trait à la langue de l'éducation sont tout à fait inacceptables". Le leader conservateur presse donc le gouvernement du Québec de ne pas donner suite à ce projet de loi sous sa forme actuelle. Le chef politique estime que le projet sous sa forme présente "provoquera des divisions dans notre pays et dégradera la cause du bilinguisme officiel. Il n'aidera certainement pas, poursuit-il, la cause des minorités linguistiques des autres provinces où des progrès importants dans le domaine de l'éducation disponible ont été réalisés au cours des dernières années."

Statu quo dans l'administration

En ce qui a trait à la langue de l'administration publique, c'est tout simplement un statu quo presque intégral que le projet de loi no 22 vient consacrer sur le plan juridique.

Ainsi, un article de principe stipule tout d'abord que "doivent être rédigés en français les textes et documents officiels émanant de l'administration publique".

Après avoir défini la nature des textes et documents officiels, on ajoute immédiatement qu'ils "peuvent être accompagnés d'une version anglaise", mais que seule la version française est authentique "en pareil cas et sauf les exceptions prévues dans la présente loi".

Le projet de loi sur la langue officielle précise aussi que les organismes municipaux et scolaires dont au moins dix pour cent des administrés sont de langue anglaise et qui rédigent déjà leurs textes et documents officiels à la fois en français et en anglais, doivent continuer à le faire. Dans ce cas, les deux versions sont authentiques.

Dans l'éventualité d'une fusion réduisant à moins de dix pour cent le pourcentage prévu précédemment, le présent article continue à régir l'organisme issu de la fusion si l'acte

constatant la fusion y pourvoit, pour la période fixée par le lieutenant-gouverneur en conseil (conseil des ministres).

COMME PRESENTENT

Le projet de loi prévoit également que l'administration publique doit utiliser la langue officielle pour communiquer avec les autres gouvernements du Canada et, au Québec, avec les personnes morales, comme cela se fait d'ailleurs depuis plusieurs années.

Toute personne a le droit de s'adresser à l'administration publique en français ou en anglais, à son choix, une pratique qui a toujours existé au niveau de l'administration québécoise.

De même, le projet de loi confirme que la langue officielle est la langue de communication interne de l'administration publique.

Le français et l'anglais sont les langues de communication interne des organismes municipaux et scolaires dont les administrés sont en majorité de langue anglaise.

Le projet de loi no 22 vient aussi donner une valeur juridique à une autre situation de fait: "Nul ne peut être admis ou promu à une fonction administrative dans l'administration publique s'il n'a de

la langue officielle une connaissance appropriée à l'emploi qu'il postule. Des règlements gouvernementaux peuvent cependant exclure de l'application de cette "contrainte" les fonctions n'entraînant pas de contacts directs avec le public.

Enfin, le projet de loi confirme le respect de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en stipulant que:

"En assemblée délibérante dans l'administration publique, les interventions dans les débats officiels peuvent être faites en langue française ou en langue anglaise, au choix de ceux qui interviennent.

"Le ministre de la Justice doit faire en sorte que les jugements prononcés en anglais par les tribunaux soient traduits dans la langue officielle."

Quant aux contrats conclus au Québec par l'administration publique ainsi que les sous-contrats qui s'y rattachent, ils doivent être rédigés dans la langue officielle. Ils peuvent aussi être rédigés à la fois en français et en anglais ou, lorsque l'administration publique contracte avec l'étranger, à la fois en français et dans la langue du pays intéressé.

Par ailleurs, les corps professionnels peuvent délivrer à des personnes qui ne connaissent pas suffisamment la langue une autorisation temporaire valable pour une période d'un an. Ils ne peuvent renouveler cette autorisation qu'avec l'assentiment du lieutenant-gouverneur en conseil, et pourvu que l'intérêt public le justifie.

Le projet de loi no 22 indique aussi que les corps professionnels peuvent autoriser les citoyens canadiens membres de corps semblables dans les autres provinces et qui n'ont pas de la langue officielle la connaissance exigée précédemment (connaissance appropriée à l'exercice de la profession envisagée), à exercer leur profession pourvu que ce soit pour le compte d'un seul employeur et dans des fonctions n'entraînant pas de contacts directs avec le public.

En matière d'immigration

Les Québécois ont droit de savoir ce qu'on leur réserve

Un commentaire de Paule FRANCE-DUFAUX

"Il est manifeste que "Le JOUR" a ce mémoire, comme "Le SOLEIL" a ce mémoire. Dans "Le SOLEIL", il n'était pas question de chiffres, mais je ne dirais même pas à une virgule près, c'étaient les mêmes virgules." Dixit Me Jean Bienvenue, ministre québécois de l'Immigration.

Il s'agit, bien sûr, du "mémoire" dont le SOLEIL publiait le 29 avril dernier les 22 recommandations et dont hier, Le JOUR choisissait de publier des chiffres...

Devant la commission parlementaire qui scrute le budget du ministre Bienvenue et en réponse à une question du chef parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns sur ce dit mémoire, Me Jean Bienvenue a dit: "Je regrette qu'ils (les journaux déjà cités) l'aient et je souhaite de tout coeur que cela ne fasse pas plus de dégât, plus de tort que cela en fait jusqu'à maintenant (au ministère de l'Immigration, paraît-il) et par conséquent, que ces deux journaux (toujours Le SOLEIL et Le JOUR) ne publient rien de plus (...) dans le seul et unique intérêt du Québec".

S'il s'agit vraiment du "seul et unique intérêt du Québec" il ne fait aucun doute que la partie, disons, commentaire, celle dont ont résulté les 22 recommandations et les tableaux de chiffres doit être rendue publique pour la simple et bonne raison que la population du Québec, sans distinction de dénominateur, a le droit de savoir ce que lui réservent le ministre et ses technocrates en matière d'immigration.

Si le ministre québécois ne prend pas une décision en ce sens, la voie reste ouverte à toutes les suppositions, si bien intentionnées soient-elles.

Prenez par exemple une des recommandations sur laquelle s'est particulièrement penché, et pour cause, le député péquiste de Maisonneuve, Robert Burns: la recommandation numéro 10 dans laquelle il est particulièrement question de l'expulsion et de la déportation "des immigrants reçus qui sont devenus une charge pour les services du Bien-être social de la province avant d'y avoir acquis une résidence permanente".

Alors que déjà tout un système est en place au ministère des Affaires sociales en ce qui concerne précisément les immigrants reçus qui font des demandes au service du bien-être social; système qui étend ses ramifications jusque dans le pays d'origine desdits immigrants près de services officiels dits "bureau de renseignement", documents à l'appui le ministre, dans une pirouette, dit à M. Burns que "la journaliste du SOLEIL n'a publié que des conclusions".

Lewis invite les anglophones à ne pas se laisser emporter

par Jean Garon envoyé du Soleil à Vancouver

Le leader néo-démocrate David Lewis trouve regrettable que le gouvernement Bourassa n'ait pas fait montre de plus de sagesse et ait décidé de déposer son projet de loi sur la langue en pleine campagne électorale et il a invité les anglophones à ne pas se laisser emporter avant d'en savoir plus long sur ce projet et sur ses implications.

M. Lewis s'est lui-même montré prudent dans ses commentaires au cours des émissions de radio dont deux de ligne

ouverte au cours de la conférence de presse auxquelles il a participé hier à Vancouver. Il n'était pas mieux renseigné lui-même et il ne connaissait de ce projet de loi que ce qu'il en avait vu dans les journaux, encore là ces informations lui apparaissent soit incomplètes soit contradictoires.

Chose certaine, il n'a pas dissimulé son inquiétude face à la réaction des Canadiens de langue anglaise et a dit craindre que ce projet ne vienne alimenter l'incompréhension et la rancune de cette majorité qui ignore à peu près tout de la situation québécoise. Sa crainte est apparue d'autant plus justifiée qu'une auditrice inter-

venue en affirmant sans ambages que de toute façon le Canada était un pays de langue anglaise.

Que le projet ait provoqué une forte réaction de la part de l'Opposition il a aussi rappelé qu'une partie de la population du Québec, tout au moins celle qui a appuyé le Parti québécois lors des dernières élections, pourrait bien ne pas être satisfaite, elle non plus.

"Les Canadiens anglais ne se lèvent pas chaque matin en se préoccupant de la survie de leur langue. C'est pourtant une peur réelle pour les Québécois et il faut les comprendre, eux qui sont six millions perdus dans une mer

de plus de 200 millions d'anglophones".

Il espère que ce projet de loi n'aura pas d'effets nocifs sur la campagne électorale en cours mais il n'écartera pas la possibilité qu'il puisse constituer une menace à l'unité canadienne. Il n'en fait pas une question partisane d'autant plus que toutes les formations politiques fédérales ont voté, exception faite de certains individus, en faveur de la loi sur les langues officielles.

Quant à savoir si ce geste représente une première entorse au pacte fédératif de la part du gouvernement libéral québécois, la question ne se pose pas. "Il ne fait aucun doute que le gouvernement Bourassa est fédéraliste". Il ne lui apparaît cependant pas impossible que l'introduction de ce projet de loi ait été suscitée par l'Opposition, majoritairement péquiste, à l'Assemblée nationale.

M. Lewis a tenu à souligner cependant que toute mesure qui aurait pour effet de limiter ou de modifier les garanties accordées à la minorité anglophone serait d'autant plus malheureuse que jusqu'à maintenant le Québec a été un modèle du genre au Canada.

Il s'est évidemment refusé à tout autre commentaire avant d'avoir pris connaissance du projet de loi. Toutefois, il s'est dit opposé à ce que les immigrants dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais soient forcés de s'intégrer au secteur d'enseignement francophone.

Le leader néo-démocrate a rappelé qu'il n'aurait pas aimé y être soumis lui-même lors qu'il est arrivé à Montréal en 1922. Il prévoit que si tel devait être le cas, les immigrants n'auraient d'autre choix que de s'installer ailleurs.

M. Lewis s'est dit quelque peu rassuré que les informations plus récentes sur le contenu du projet indiquaient qu'il ne contient pas de mesures coercitives. De plus, tout dépend selon lui de la façon dont cette loi sera administrée.

Le choix de la langue à l'école revient aux parents

Trudeau



Libre choix Le premier ministre Trudeau estime que les parents canadiens devraient toujours avoir la liberté de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants.

OTTAWA, (d'après PC, UPD) — Le premier ministre Trudeau a déclaré, hier, à l'issue d'une réunion du Cabinet, que le gouvernement fédéral maintenait ses positions et estimait que les parents canadiens devraient toujours avoir la liberté de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants et que cela était aussi valable pour les immigrants.

Le chef libéral au Parlement d'Ottawa faisait alors connaître son opposition à un des aspects du projet de loi 22, présenté par le gouvernement québécois sur la langue.

Le projet de loi prévoit certaines dispositions pour limiter l'exercice de ce droit reconnu jusqu'ici aux parents par la loi 63.

Toutefois, M. Trudeau a reconnu ne pas avoir étudié le projet de loi en profondeur.

Il a fait remarquer toutefois que les provinces de l'Ontario et de la Saskatchewan étaient unilingues anglaises. "Le pays, a-t-il dit, a une politique de bilinguisme, mais les provinces pourraient suivre leur propre politique".

La veille, soit mardi soir, M. Trudeau avait affirmé que le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, avait promis d'être flexible et d'écouter les observations qu'on ne manquerait pas de faire au sujet de son projet de loi.

Aussi, M. Trudeau avait soutenu devant les partisans de son comté de Mont-Royal: "Et vous pouvez avoir confiance que nous (les libéraux) leur parlerons et leur dirons de faire ce qu'il y a lieu de faire".

Interrogé sur les déclarations de M. Trudeau par le député péquiste Claude Charbon, à l'Assemblée nationale, le premier ministre québécois a éludé la question.

Le député Charbon a fait allusion à ces déclarations pour demander si le gouvernement fédéral avait été consulté en regard du projet de loi 22.

"Je n'ai pas pris note de la déclaration de M. Trudeau", a répliqué le chef québécois.

"Il a cité ce que j'avais déclaré le précédent week-end sur la flexibilité nécessaire dans le domaine linguistique.

"Il existe toujours un dialogue entre nos deux niveaux de gouvernement et les résultats de ce que cela a apporté aux Québécois dans plusieurs domaines sont connus", a conclu M. Bourassa.

VENTE PRIVÉE
MOBILIERS de salon provincial français, de vivre et de cuisine. Tentures, divers, cause départ.
651-2070

Service de Rencontre
ANNA
Tél.: 525-4631

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

Une confirmation pour les services publics

Dans le secteur des entreprises d'utilité publique (hôpitaux, entreprises diverses de communications - terre, mer et air, de distribution ou vente de gaz ou d'électricité, etc.) et des professions, c'est aussi la confirmation juridique d'une situation de fait.

Ainsi, le projet de loi sur la langue officielle stipule que les entreprises d'utilité publique et les corps professionnels doivent faire en sorte que leurs services soient offerts au public dans la langue officielle.

Le projet de loi no 22 rendu public, mardi, précise également que les entreprises d'utilité publique et les corps professionnels doivent utiliser la langue officielle pour s'adresser à l'administration publique.

Ils doivent émettre dans la langue officielle les avis, communications, formulaires et imprimés qu'ils destinent au

public; les textes et documents peuvent néanmoins être accompagnés d'une version anglaise.

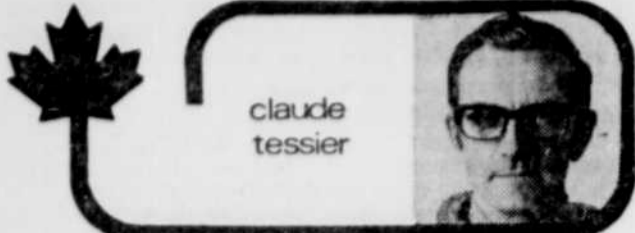
LES CORPS PROFESSIONNELS

Quant aux corps professionnels, c'est en quelque sorte la reprise des exigences qui leur avaient été appliquées lors de la réforme des professions réalisée par l'ex-ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay.

Ainsi, le projet de loi dit que les corps professionnels ne peuvent délivrer de permis en vertu du Code des professions à moins que les intéressés n'aient de la langue officielle une connaissance appropriée à l'exercice de la profession envisagée. Cette connaissance doit être prouvée suivant les normes fixées par les règlements adoptés à cet égard par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les militants du CS croient en leur unité

A plusieurs reprises depuis sa fondation en 1936 par Louis Mais l'histoire démontre que ces factions ont propulsé



claudetessier

Evans, Armand Turpin et Louis Dugal, le Crédit social a présenté au Québec l'image d'un miroir brisé par les scissions.

ce mouvement vers de nouvelles phases d'évolution.

Aujourd'hui, le miroir créditiste apparaît plus émette que



par Jean MARTEL

UN CAS UNIQUE AU CANADA

La circonscription de Québec-Est pourrait constituer peut-être un cas unique au Canada: deux frères - Médéric et Robert Robichaud - s'y présenteraient à l'élection de juillet sous des bannières politiques différentes. Médéric est déjà choisi comme candidat conservateur. Quant à Robert, deux fois candidat du Crédit social dans la circonscription, soit en 1968 et 1972, il nous a affirmé, hier, qu'il songeait "très sérieusement" à s'y présenter de nouveau, toujours pour le parti créditiste. Des gens sont venus le lui demander, et il doit leur donner une réponse bientôt. D'ailleurs, il rencontre, aujourd'hui, M. Bernier, organisateur en chef du Crédit social. S'il accepte de poser sa candidature, ce ne sera pas pour lutter contre quelqu'un, nous a-t-il dit, mais ce sera pour lutter pour le Crédit social.

Aux élections fédérales de 1968 et 1972, M. Robert Robichaud s'était classé bon deuxième, derrière le libéral Duquet.

LA TOURNÉE DES CHEFS

Le premier ministre Trudeau entreprend, aujourd'hui, un premier voyage dans l'Ouest; il y restera jusqu'à demain. Il visitera, entre autres, Saskatoon et Vancouver.

De son côté, le chef du Parti progressiste-conservateur M. Robert Stanfield, est à Winnipeg aujourd'hui. Demain, il revient au Québec.

Quant au chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, il est à Edmonton aujourd'hui. Demain, il séjournera à Saskatoon.

CANDIDATS CONSERVATEURS

Le Parti progressiste-conservateur a déjà choisi un certain nombre de candidats au Québec. Voici une liste partielle:

- dans Lévis, M. André Godbout, représentant médical, 37 ans;
- dans Montmorency, M. Henri Casault, courtier d'assurances, 51 ans;
- dans Québec-Est, M. Médéric Robichaud, homme d'affaires, 56 ans;
- dans Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner, député à la Chambre des Communes, 43 ans;
- dans Bonaventure, M. Gérard-Raymond Blais, annonceur à la radio, 27 ans;
- dans Joliette, M. Roch LaSalle, député à la Chambre des Communes, 45 ans;
- dans Lac-Saint-Jean, M. Gilles Guay, conseiller en aménagement, 33 ans.

CANDIDATS COMMUNISTES

Le Parti communiste canadien a présenté, au cours de son dernier congrès national, 44 des 55 candidats qui brigueront les suffrages à l'élection du 8 juillet. Dix-neuf se présenteront en Ontario, dix au Québec, sept en Colombie-Britannique, cinq en Alberta, deux au Manitoba et un en Saskatchewan.

Le président du parti, M. William Kashtan, a déclaré que la stratégie consistait à faire élire un autre gouvernement minoritaire, sur lequel les communistes pourraient jouer un certain rôle de pression. Agé de 65 ans, M. Kashtan milite en faveur de la cause communiste depuis l'âge de 18 ans. Il est originaire de Montréal.

Il n'y a eu aucun député communiste à la Chambre des Communes depuis M. Fred Rose qui, en 1945, a été élu dans la circonscription montréalaise de Cartier.

CLÔTURES DOMICILIAIRES FROST



Avec Frost, n'entre pas qui veut et sort qui peut !

Il y a des limites qu'il ne faut pas franchir et la clôture domiciliaire Frost est là pour les faire respecter. Vous pouvez compter sur elle, car son grillage en fil d'acier d'excellente qualité est monté sur un cadre tubulaire très résistant. Et puis, la pose soignée de la clôture Frost est confiée à des spécialistes: c'est pourquoi elle conserve son bel aspect des années durant, qu'elle soit galvanisée après tissage ou revêtue du nouveau fini vinylique au coloris attrayant. Frost est le plus ancien fabricant de clôtures au Canada. Alors, n'hésitez pas, communiquez avec le bureau de ventes Frost aujourd'hui. Nous vous aiderons à cerner vos problèmes.

Estimation gratuite sans aucune obligation.
FROST 524-5291
 THE FROST STEEL & WIRE CO. (QUEBEC) LTD.
 580 GRANDE ALLÉE, QUEBEC

jamais à la suite de la déconfiture des élections provinciales, de la création par Yvon Dupuis du Parti présidentiel, de schisme entre créditistes provinciaux et créditistes fédéraux, etc.

Mais, les militants mêlés à la présente campagne ne l'entendent pas ainsi.

Interrogé sur le sujet, M. René Matte, député créditiste de Champlain, et chef adjoint de l'organisation de la campagne au Québec, déclare: "Dans une élection fédérale, les créditistes oublient le passé pour se consacrer à la tâche. Le Crédit social du Canada ne s'occupe pas de questions provinciales. Il n'y a pas de lieu! Je suis confiant car cette année, nous ferons élire des candidats aussi en dehors du Québec, notamment au Nouveau-Brunswick où ça regarde bien".

Le président du Parti créditiste du Québec, M. Fabien Roy, député à l'Assemblée nationale, exprime le même avis: "Les créditistes savent s'unir à une élection fédérale". Samedi, le Parti créditiste du Québec tiendra une réunion de son exécutif à Montréal pour discuter de l'attitude à adopter. Mais d'ajouter M. Roy: "Les organisations de comités sont indépendantes. Le Parti créditiste du Québec a l'intention de respecter ce principe".

M. Roy dit qu'il participera aux élections fédérales en autant qu'il pourra se dégager de ses engagements à l'Assemblée nationale. Il note qu'en 12 ans, il a été mêlé à l'organisation de 10 élections au Québec. "La démocratie risque d'être essouffée si ça continue ainsi", dit-il.

M. Camil Samson, député

créditiste à l'Assemblée nationale, moins explicite que son collègue M. Roy, note lui aussi que les créditistes savent s'unir.

Quant au fondateur du Parti présidentiel, M. Yvon Dupuis, il a déclaré hier, au cercle de presse de Chicoutimi, que son parti n'appuierait pas les créditistes fédéraux mais que le Parti présidentiel laisse ses membres libres de travailler pour le candidat de leur choix.

Le président du Parti présidentiel, M. Yvon Brochu, déclare, de son côté, que le Parti présidentiel est un parti provincial. A la question "Etes-vous détaché de M. Caouette", M. Yvon Dupuis a répondu aux journalistes sagueuëns: "M. Caouette n'a jamais été attaché à moi".

Un autre militant créditiste bien connu, M. Phil Cossette,

du Cap-de-la-Madeleine, a dit qu'il participerait à la campagne fédérale. Toutefois, son appui se limitera à M. René Matte, dans le comté de Champlain, pour qui il travaillera durant l'élection.

Le phénomène de factionnalisme ne semble pas inquiéter outre mesure ces créditistes qui rappellent les succès de la dernière campagne électorale.

Aux dernières élections fédérales, le Crédit social du Canada s'est hissé au deuxième rang des partis politiques fédéraux au Québec. Le Crédit social a recueilli 639.207 voix et fait élire 15 députés. Les conservateurs ont recueilli 457.418 voix et fait élire trois députés. Toutefois, le Québec est resté une mer rouge avec l'élection de 56 députés libéraux qui ont recueilli 1.289.139 voix.

Caouette lance sa campagne, en fin de semaine, dans Bellechasse

Le chef du Crédit social du Canada, M. Réal Caouette, mettra à feu ses premières fusées électorales en fin de semaine en portant la parole samedi soir à Ste-Germaine (Bellechasse), après avoir rendu visite au couple Emile Tanguay, de St-Camille, qui célèbre son 70e anniversaire de mariage. Dimanche après-midi, M. Caouette sera reçu à

l'hôtel de ville de Matane et donnera une conférence de presse.

M. Caouette avait tiré quelques boulets à la dissolution du Parlement pour indiquer les intentions générales de son parti. Puis il s'est replié sur le Temiscamingue afin de mitrailler de sa présence les divers coins de son vaste

comté, chose qu'il doit répéter la semaine prochaine.

Puis du 3 au 8 juin, il traversera le Canada, du Pacifique à l'Atlantique, pour faire campagne à l'échelle nationale. Le parti espère présenter 200 candidats. Il en avait 169, en 1972. M. Caouette fera campagne surtout au Québec jusqu'en juillet.



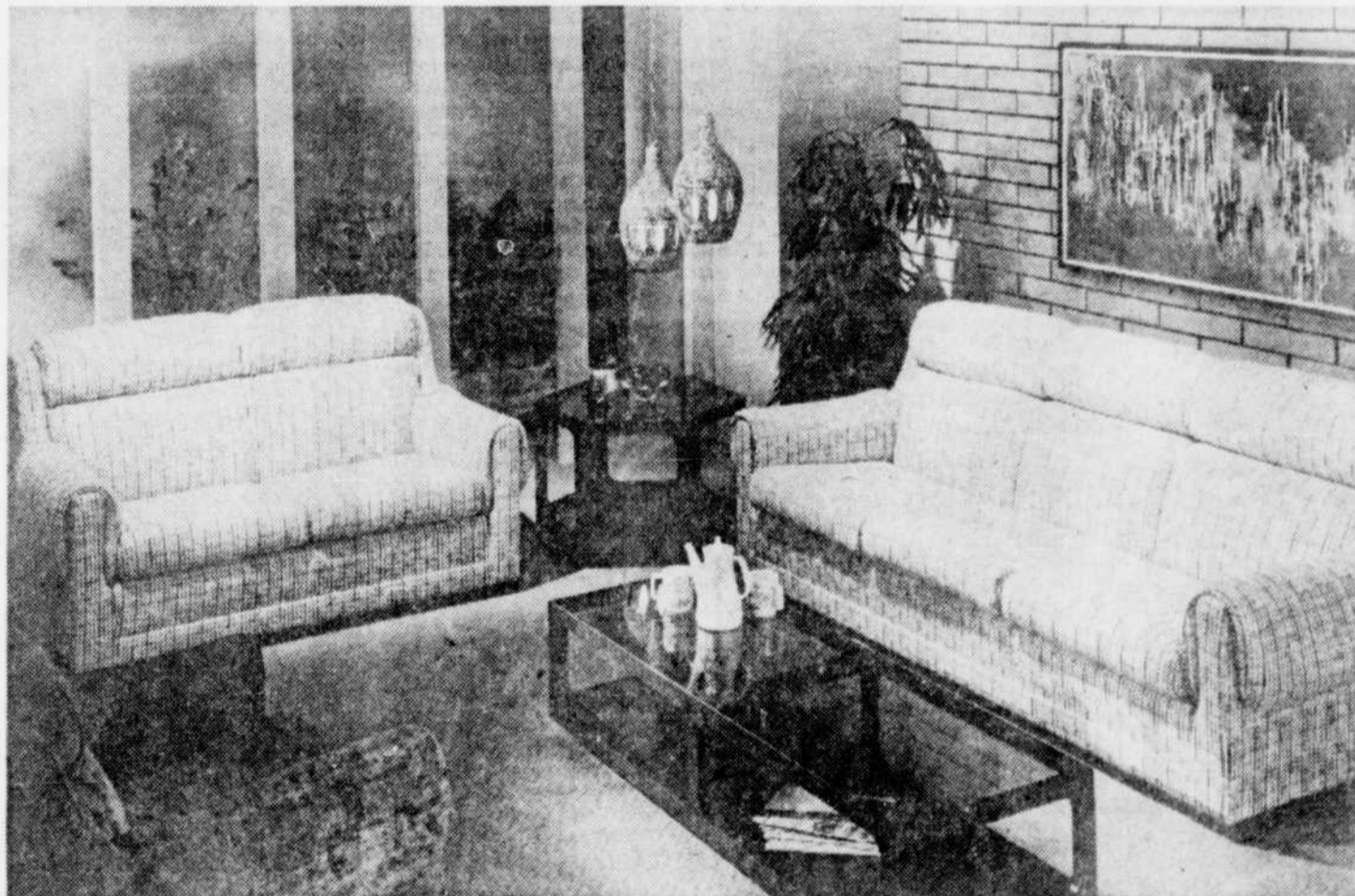
Nous, on est plutôt du bord de la mère nature

Société immobilière des Quatre Cantons 849-2553
 Bureau des ventes 843-3129

Avec TOYOTA en 1974,
 vous en avez en **20 yen** pour votre argent!

charlesbourg
 AUTOMOBILES LTÉE
 CA
 7925, boul. Henri-Bourassa,
 Charlesbourg,
 623-9843

VENTE DU PRINTEMPS KROEHLER



Jamais Kroehler n'a offert plus attrayantes économies ni plus beaux choix d'élégants modèles contemporains. Le sofa de 87" et la causeuse assortie présentent le confort d'un dossier élevé et le chic d'un tissu d'oléfine aux rayures fantaisie multicolores livrable en quatre couleurs. Le fauteuil représenté en velours patiné chocolat est livrable en sept teintes. Tous les tissus Kroehler sont éprouvés quant à la durabilité, à la résistance aux déchirures et à l'effilochage, à l'éirement, au peluchage et à la décoloration. Qualité de fabrication, élégants tissus, roulettes pratiques, tout concourt à la réalisation de vrais beaux meubles qui se déplacent facilement. La vraie qualité Kroehler aux mille avantages Kroehler!

Tables: Magnifiques modèles, tirés de la collection européenne Kroehler, en noyer suédois avec dessus en verre fumé.

Entre autres aubaines que vous réserve 74, on trouve cet authentique ensemble Colonial. On voit ici un sofa de 77" et une causeuse assortie revêtus d'un tissu tout nylon à motif écossais livrable en trois couleurs. Ces meubles comportent des ailes en bois massif. Tous les éléments en bois sont finis pin "Frontier". Le fauteuil et le tabouret sont revêtus d'un imprimé tout nylon livrable en quatre couleurs.

C'est le temps ou jamais de profiter de ces aubaines!

Les tables représentées présentent le fini pin "Frontier".

KROEHLER
 LA QUALITÉ ADAPTEE
 A VOTRE GENRE DE VIE



LE SOIN DES ARTISANS KROEHLER

Maguire

- FACILITES DE PAIEMENT
- LIVRAISON IMMEDIATE

1330, AVENUE MAGUIRE
 Sillery - Tél.: 681-4124

PLACE FLEUR DE LYS
 Tél.: 529-4915

430, AVENUE ST-SACREMENT
 (coin boul. Charest)
 Tél.: 681-6231

Les machinistes de la Côte-Nord n'auraient accordé aucun mandat à Mes Dorion, Chabot et Ass.

par Michel CHOQUETTE

Poursuivant sa guérilla juridique contre l'Association internationale des machinistes (AIM), le local 767 des machinistes de la Côte-Nord a déposé mardi en cour supérieure du Québec une déclaration de désaveu contre Mes Dorion, Chabot et Ass.

Les représentants élus du local 767 demandent le désaveu de Mes Dorion, Chabot et Ass. parce qu'ils auraient entrepris des procédures en leurs noms personnels sans jamais avoir obtenu un mandat en ce sens et sans qu'ils n'aient jamais fait ratifier leurs procédures par le président du local, M. Jean Hervé.

La requête devrait être entendue devant un juge de la cour supérieure du Québec, division de Sept-Îles le 17 juin.

1974. Dans l'exposé de la requête en désaveu, les avocats du local 767, Mes Guy Bertrand, Clément Richard et Ass. déclarent que le local 767 n'a jamais été suspendu légalement par le président international conformément aux statuts de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (La Grande Loge) et que par ce fait il continue en droit et en fait d'exister et d'exercer ses activités syndicales.

Les requérants appuient leurs allégations sur le fait que les procureurs de l'AIM ont eux-mêmes reconnu implicitement l'existence légale des représentants du local 767 lorsque le 9 mai dernier, ils émettaient un bref "quo warranto" pour que le président, le secrétaire financier et l'a-

gent d'affaires du local 767, MM. Jean Hervé, Claude Poirer et Réjean Langlois, cessent d'exercer leurs fonctions.

L'AIM a mis en tutelle le 10 avril dernier le local 767 qui regroupe plus de 1.200 travailleurs sur la Côte-Nord. La mise en tutelle faisait suite à la suspension par les autorités locales de l'agent d'affaires Ronald Caron accusé d'espionnage électronique dans le but de discréditer les officiers locaux auprès des officiers supérieurs à Washington.

Alléguant que les responsables locaux n'avaient pas suivi les procédures imposées par la constitution — un procès pour prouver la culpabilité —, l'AIM, contrevenant elle-même à sa propre constitution — pas de procès pour prouver la culpabilité du local 767 — prononçait la mise en tutelle et bloquait les fonds du local.

Depuis cette date, les dirigeants du local 767 mènent une bataille juridique contre l'AIM pour obtenir l'usage de leurs fonds monétaires et pour éventuellement se désaffilier de la centrale américaine.

Advenant que la cour supérieure du Québec accorde au local 767 sa requête en désaveu, ceci aurait pour effet de rendre inopérante et illégale la mise en tutelle du local 767 par l'AIM, de confirmer le conseil exécutif actuellement suspendu dans ses fonctions et enfin de rendre au local 767 l'usage complet des sommes monétaires présentement gérées par la Grande Loge de Washington.

Mind Dynamics donnera le cours "Vers l'intérieur"

par Marcel COLLARD

Mind Dynamics, filiale de Holiday Magic, donnera le cours "Vers l'intérieur" à ses diplômés, au coût de \$250, du 21 au 23 juin, près de Saint-Jovite, quelques jours après avoir tenu un "Mind Dynamics week-end", les 15 et 16 juin, dans la grande salle de bal de l'hôtel Sheraton Mont-Royal, à Montréal.

Voilà le message des deux plus récentes lettres circulaires de Mind Dynamics, qui dispensent des cours sans permis en vertu de la loi, de l'enseignement privé. Le siège social est au 15 Rolark Drive, Scarborough, au même endroit que sa très célèbre mère (ces temps-ci) Holiday Magic, dont l'activité au Québec est passablement paralysée par toutes sortes de poursuites et des saisies de documents.

VERS L'INTERIEUR

Le cours "Vers l'intérieur" se définit comme un "voyage dans les régions spirituelles de l'homme". Il s'adresse aux diplômés de Mind Dynamics.

Le cours sera donné une seule fois, mentionne la lettre... et qui pensez-vous être mieux qualifié pour donner ce cours que le fondateur lui-même, ALEXANDER EVERETT. Cette expérience mémorable commence à 14h, vendredi, le 21 juin, et se terminera à 14h, le dimanche 23 juin.

Où? Pour, on ne sait quelle raison, le seul endroit indiqué, est "près de St-Jovite, P.Q."

n'aura lieu qu'une fois... pour ne jamais être répété."

LE WEEK-END A MONTREAL

Le "week-end" à l'hôtel Sheraton a été organisé à la suite du "séminar" sous le thème "Ensemble à Montréal" de mars dernier. "Voici votre chance de voir un vrai film psychique et d'entendre les discours d'invités spéciaux, dont Alan Neuman, le Révérend D. Johnson, guérisseur psychique, George Raynault, président de Mind Dynamics et Bill Corrado, l'invité d'honneur. Corrado fera des lectures psychiques personnelles à un groupe choisi d'instructeurs et de coordonnateurs de Mind Dynamics. Sa référence: il était psychique personnel de M. William Penn Patrick. Une lecture psychique sera attribuée au hasard dans l'assistance.

Le clou devrait être la guérison psychique gratuite par le révérend Douglas Johnson qui fera lui-même un choix "à l'aveuglette" (du moins selon l'expression de la lettre), mais il pourra rejeter le candidat si le candidat devait nécessiter un traitement de plus d'une visite pour "corriger le déséquilibre". Le révérend répétera son choix "à l'aveuglette" jusqu'à ce qu'il trouve une "personne appropriée". Et d'ajouter la lettre "nous ne voulons pas exalter de faux espoirs".

Les billets sont fixés à \$15 et ils sont en vente chez "votre instructeur Mind Dynamics ou CRS".

LE SOLEIL

INTERESSANT DE LA PREMIERE A LA DERNIERE PAGE

LE SOLEIL



TENUE DE GALA EN LOCATION

FUTURS MARIÉS

Notre spécialité, les grands mariages. Vous apprécierez sans contester notre service complet incluant un choix de modèles dernier cri. Pour toutes occasions requérant la tenue de gala. Nos costumes habillent à la perfection et nos prix sont des plus raisonnables.

SOYEZ A LA PAGE LOUEZ VOTRE ENSEMBLE CHEZ

Classy
Tenue de gala inc.

226 EST, ST-JOSEPH / QUEBEC
TEL.: 529-2545

Autres succursales:
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton.

Maxi Dry Multi-format

Melchers DRY GIN

181-I 25oz 5.45
182 40oz 8.35
181-F 66 2/3oz 13.75

DISTILLÉ ET EMBOUTEILLÉ AU QUÉBEC, PAR LES DISTILLERIES MELCHERS LTÉE, BERTHIERVILLE



CENTRE DE RENOVATION

CHARGEX



VAL ROYAL LA SALLE



PENSEZ A VOS RENOVATIONS

RENOVEZ L'INTERIEUR DE VOTRE MAISON...

POELE DE CAMP BOX STOVE

#25 \$95⁰⁰
#28 \$125⁰⁰



HOTTE DE VENTILATION

pour cuisinière "Carey"
30" largeur - 1 vitesse fini cuivre ou blanc pour sortie extérieure \$23⁹⁹

VENTILATEUR

pour salle de bains



1 vitesse

\$8⁹⁹ ch.

SATIN LATEX

1 couche intérieur #7000

2/ \$13⁸⁵ gal.



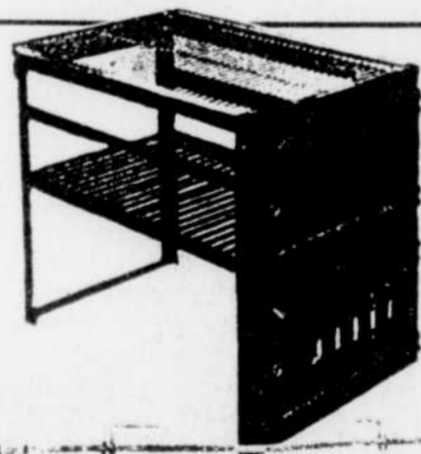
MAIS PENSEZ AUSSI A L'EXTERIEUR!

B.B.Q. EXTERIEUR

fonte et acier "Son Bar"

NO SB 1001 26" long. x 15 1/8" largeur x 21 1/8" haut \$47⁸⁸

No SB 1003 29" long. x 18 5/8" largeur x 24 1/8" haut \$67⁸⁸



MOTEUR ET BROCHE DISPONIBLES A BAS PRIX



PEINTURE

à galerie ou plancher de cave "Interlux" Epoxy

2/ \$14⁴⁵ gal.

LATEX ACRYLIC

#300 pour extérieur

\$9⁹⁹ gal.

PANNEAUX FIBRE DE VERRE ONDULES

Dimensions 26" x 96"

Idéals pour clôture, toit de patio, abri d'auto

\$4⁵⁵ ch.



CIMENTS PREPARES

Il suffit d'ajouter l'eau

Sac 80 lb, béton, sable-ciment, mortier

\$1⁹⁹ ch.



Sac 80 lb couvre 7 pi.ca. 1" épais

ASPHALTE PREPAREE

\$3²⁵ ch.

ROLL 'N SEAL

Enduit de surface d'asphalique à base d'acrylique qui scelle, embellit et protège les entrées de garage. Facile à étendre avec un rouleau de Mohair.



1 gallon couvre jusqu'à 250 pi.ca. \$4⁹⁹ ga.



VAL ROYAL • LA SALLE

325 DE L'ESPINAY QUEBEC (Près du Rond-Point boul. Laurentien et Rue Dorchester)

524-2478

HEURES D'AFFAIRES: lundi, mardi, mercredi: de 8:30 a.m. à 5:30 p.m. Jeudi: 8:30 a.m. à 9h. p.m. Vendredi: de 8:30 a.m. à 5:30 p.m. Samedi: de 8:30 a.m. à midi.

BOIS, FERRONNERIE ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

SERVICE DE LIVRAISON AVEC COMMANDE RAISONNABLE

Les universités n'ont pu encore mener à bonne fin les innovations pédagogiques

par Raymond BRANCON

L'université nouvelle, qui d'ores et déjà accueille plus d'étudiants à temps partiel que d'étudiants à temps plein, est depuis quelques années sur la voie d'innovations pédagogiques dans les modules d'enseignement, qui, dans le cadre d'une centralisation des expériences plus ou moins

heureuses tentées dans ce sens au profit d'un organisme universitaire commun, n'ont pu être conduites à bonne fin en raison de vues divergentes chez les professeurs des universités qui ont été approchées.

A l'ouverture du colloque sur la pédagogie universitaire organisé par l'université du Québec, à l'hôtel Hilton de

Québec, M. Michael Oliver, président de l'université Carleton d'Ottawa, a exposé les expériences d'innovation pédagogique faites à l'université McGill depuis 1967, lorsqu'il occupait, à cette époque et jusqu'en 1972, le poste de vice-principal aux affaires académiques de cette institution.

Les efforts diffus tentés par

McGill pour l'amélioration de l'enseignement, à même un fonds de \$100.000 du Centre de développement éducatif de cette université consacré strictement à cet objectif, s'ils n'ont pas été conduits à leur finalité, ont toutefois établi que l'avantage de l'innovation pédagogique est évidente pour les étudiants.

Sur la voie ainsi ouverte, l'étudiant est, en effet, libéré de l'esclavage des horaires de cours. Le professeur peut mieux se consacrer à ses étudiants, répartis en petits groupes. Par ailleurs, l'étudiant peut s'assurer qu'il a vraiment maîtrisé l'aspect du sujet enseigné dans chaque module. Il est aussi à même de faire sa propre évaluation.

Les étudiants du 2e et 3e cycles tout particulièrement trouvent de plus de liberté au sein des modules; l'autoinstruction permet l'utilisation des mêmes modules pour ceux qui étudient le jour ou le soir. Ce système, dans l'ensemble, est une façon efficace de remédier à certaines déficiences d'étudiants du niveau collégial.

La création interuniversitaire d'une banque de modules basés sur l'innovation pédagogique, telle qu'on l'a vue à McGill dès les années soixante-dix, s'est toutefois heurtée à la routine et à l'indice bien connu des universités. De même, l'idée d'un consortium des universités canadiennes et américaines pour la création d'une banque de modules axés sur l'innovation pédagogique a avorté après quelques discussions d'approche sous l'égide de McGill. Selon M. Oliver, les professeurs ont soulevé trop d'objections dans l'identification des cours en vue de la fondation de cette

banque, de sorte que le projet en est resté au point mort.

Cependant l'université Carleton d'Ottawa s'est dite prête à s'engager dans cette expérience pédagogique avec la collaboration du Centre spécialisé de McGill. Une possibilité d'élargissement du projet de consortium existe également du côté de plusieurs autres universités ontariennes, intéressées à l'établissement d'un tronc commun de modules dans un système de programmation universitaire mieux adapté aux conditions actuelles et au nouveau concept des universités.

En définitive, l'université, dans son rôle de catalyseur, aurait intérêt à centraliser les expériences éparses d'innovations pédagogiques déjà faites, pour autant qu'elle dispose de ressources suffisantes pour conduire ce projet de consortium vers sa réalisation.

Subventions de \$5,419,132 pour les chercheurs des universités du Québec

(PC) — Des subventions totalisant \$5,419,132 viennent d'être allouées par le gouvernement aux équipes de chercheurs des universités du Québec pour 1974-75.

C'est ce qu'a révélé, dans un communiqué remis à la presse hier, le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier.

budgetaires alloués cette année dans le cadre du programme de "Formation de chercheurs et d'action concertée" est la suivante:

Université Laval: \$1.442.145	Université de Sherbrooke: \$408.700
Université de Montréal: \$1.630.483	Université du Québec: \$781.194
	Université McGill: \$497.320
	Université Sir George Williams: \$172.290

De ce montant, précise le ministre, des subventions de \$4.932.132 vont permettre à 332 équipes de chercheurs, comprenant environ 2.000 scientifiques, des divers établissements du réseau universitaire québécois, de fonctionner et \$487.000 seront alloués aux institutions pour fins de recherche dans l'ensemble du réseau universitaire.

La répartition des crédits

La programmation doit répondre aux besoins nouveaux et multiformes de la société et des personnes

L'évolution de la clientèle universitaire laisse pressentir que seules survivront et se développeront les universités qui se caractériseront par la qualité et la pertinence de la programmation appuyée par des pratiques pédagogiques leur permettant de répondre aux besoins nouveaux et multiformes de la société et des personnes. Les autres universités vivront ou disparaîtront.

Telle est l'idée répandue actuellement dans les milieux universitaires américains.

Si cette idée s'accrédite, elle pose aux responsables académiques un défi de taille, a déclaré M. Robert Després, président de l'université du Québec, qui a ouvert, hier, le colloque de trois jours sur la pédagogie universitaire, actuellement réuni à Québec.

Les participants à ce colloque sont conscients des problèmes qui confrontent les universités: accessibilité aux études supérieures, dispersion géographique de la population, éloignement psychologique de couches sociales importantes, diversification croissante des clientèles étudiants du point de vue de

l'âge, des motivations, des objectifs, intégration du concept d'éducation permanente dans la programmation, contraintes financières, etc.

Le président de l'université du Québec a exposé que tous ces problèmes contraignent les universités à renouveler leur formule pédagogique et à inventer des méthodes nouvelles pour remplir leur fonction d'enseignement.

"Il n'est pas présomptueux de dire que, dans l'intention du législateur, l'université du Québec a été voulue comme un élément nouveau dans l'ensemble du système universitaire québécois, a souligné M. Robert Després. Sa création a suscité l'espérance de voir se développer une université nouvelle au plan des structures, de l'accessibilité, de la programmation et des formules pédagogiques. Son dynamisme, garanti par sa jeunesse, devait provoquer un mouvement de renouvellement et d'innovation. Qu'en est-il après cinq ans?"

Ce colloque ne cherche pas à faire le bilan des brèves années d'existence de l'U.Q. Il n'est pas tourné vers le passé mais vers l'avenir. Il s'inscrit en somme dans une perspective visant à attirer l'attention des responsables des études

des diverses unités du réseau autour d'un des aspects spécifiques de leur tâche: améliorer l'enseignement par le renouvellement des stratégies pédagogiques.

De fait, M. Després a vu dans cette rencontre la volonté des responsables académiques de l'enseignement de garantir sa qualité, de créer un climat propice à l'innovation pédagogique, d'encourager les initiatives personnelles des professeurs. "L'université ayant pris des proportions que l'on sait et s'étant complexifiée d'autant, a-t-il dit, il n'est plus suffisant de tailler à la pièce et de favoriser uniquement les francs-tireurs de la pédagogie. Il est devenu nécessaire d'intervenir au niveau d'ensembles et de sous-ensembles par une stratégie appropriée que les administrateurs ont la tâche d'établir."

ERRATUM

Veuillez prendre note qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce du 22 mai 1974. A l'item:

JAMBON DANS LA FESSE

Marque populaire
Entier ou moitié

SPECIAL 1lb **66¢**
(ou lieu de: 1lb 86¢)

DOMINION

REFRIGERATEUR



avec

CONGELATEUR EXTRA-FROID

ET DEGIVRAGE AUTOMATIQUE A BOUTON-POUSSOIR.



GARANTIE DE 3 ANS SUR COMPRESSEUR TECUMSEH.

\$179⁹⁵

10 PI. CU.



EST UNE ASSOCIATION DE PLUS DE 100 MARCHANDS

A marchandise comparable, nous garantissons le meilleur prix.

Achetez maintenant, payez plus tard. Nous finançons nos comptes.

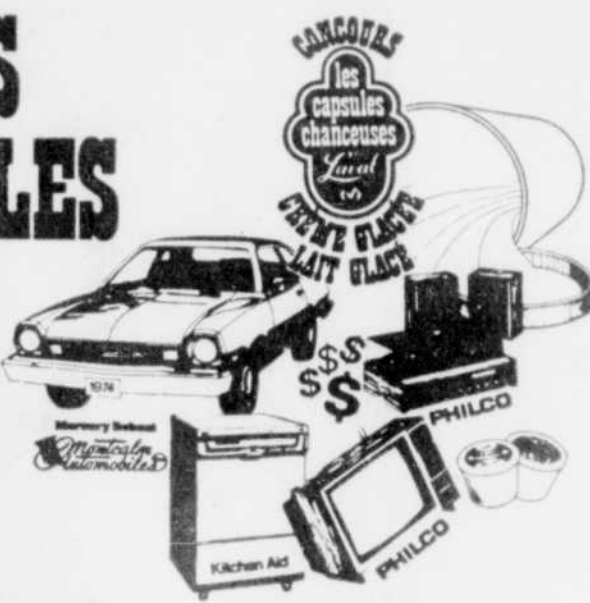
Jusqu'à 36 mois pour payer

MEUBLES Paul Bégin ENR ACC. ELECTRIQUES

A LA SORTIE DU VIEUX PONT DE QUEBEC ST-ROMUALD 839-4171

LES GAGNANTS AU CONCOURS LES CAPSULES CHANCEUSES

Laval



Assistant au tirage des principaux gagnants, dans l'ordre habituel: M. Jacques Émond, Directeur du marketing à la Laiterie Laval; M. Pierre Delisle, représentant de John Millen Ltée, distributeur de Kitchen-Aid et Philco; M. Laval Rinfret, Vice-président section lait de la Laiterie Laval; M. Jean Précourt, Trésorier de Montcalm Automobiles Ltée.

Également de la Laiterie Laval, M. Marie-Louis Pelchat, Directeur adjoint marketing; M. Phamphile Lajeunesse, Vice-président section crème glacée; M. Jean-Pierre Verret, Président de l'agence de publicité Verret Publicité Inc.



Mlle Odile Thivierge, secrétaire exécutive à la Laiterie Laval; M. Jean-Pierre Verret, Président de l'agence de publicité Verret Publicité Inc.; M. Pierre Côté, Président de la Laiterie Laval.

LE GAGNANT DE LA MERCURY BOBCAT 74,

M. ROGER VOYER, BIC, CTÉ RIMOUSKI

\$200 + lave-vaisselle Kitchen-Aid

M. François Mercier, 3079, boul. Ste-Anne, Giffard

\$100 + télécouleur Philco

Mme Thérèse Dorval, 129, Crémazie ouest, Québec

\$50 + composant stéréo Philco

Mme Huguette Lemire, 77, rue Dorval, Lévis

Télécouleur Philco

Soeur Lucille Després, 744, rue Père Marquette, Québec

Coutelleries

Mme Maurice Roy, 1476, Repentigny, Québec — Mme Michel Gobeil,

1070, Bouchette, Québec — Mme Elizabeth Goudrault, 1038, St-

Édouard, St-Urbain — Mme Marcel Boisvert, 172, Principale, Ste-Croix

— M. Jean-Paul Desrosiers, 147, 2^e Rue, app. 3, Gaynon — Mme Lau-

réanne Deschênes, 187, rue Riverin, Matane — M. Huger Voyer, 153,

rue St-Elzéar, Bic — Mme Yvon Duchaine, C.P. 544, Forestville —

Mme Odile Blais, St-Paul, Montmagny — Mme Roland Fontaine, Buck-

land — Mme Robert Deschênes, Tourville — Mme Jeanine Tremblay,

C.P. 522, Forestville — Mme Marié Vaillancourt, 300 Doucet, Mont-

Joli.

IL RESTE À DÉCOUVRIR

PLUS DE 500 AUTRES PRIX

dont un composant stéréo Philco et un lave-vaisselle Kitchen-Aid, dans les contenants de lait glacé et de crème glacée Laval

Ceux qui désirent recevoir la liste complète des gagnants devront faire parvenir une enveloppe affranchie, adressée à leur nom, à Gagnants Capsules Chanceuses Laval, Laiterie Laval Ltée, 875, 4^e Avenue, Québec.

LAVAL T'EN DONNE UN PEU PLUS!



les bruits de la ville

PAR PIERRE CHAMPAGNE



LA GARRISON (1)

Au mois de septembre 1973, pour souligner l'ouverture des tribunaux, les avocats de la région de Québec, avec leurs compagnies, participaient à un cocktail qui se donnait au club La Garrison.

Mais voilà. C'est que les femmes ne sont pas admises à ce "club", si ce n'est par la porte de service. Je me suis dit, ce n'est pas possible; on ne fait de ségrégation pour des différences physiques. On est habitué à ça pour la religion, la race, l'origine, mais pas pour le sexe. N'appréciant en rien cette plaisanterie, je me suis risqué à sortir par la "grande porte"; croyez-le ou non, j'en ai été empêchée... et par une femme en plus. Une femme "avocate".

Je ne suis pas contre le fait que le club ait des lois, bien au contraire, cela va de soi. Toutefois, messieurs du "club", sachez que ce règlement n'a pas manqué d'indisposer plusieurs invités et je crois que c'est préférable de vous rappeler le ridicule qui vous revient, plutôt que de partir de nouveaux mouvements pour la libération de la femme. Ultérieurement, ça pourra vous servir.

A bon entendeur, salut!
Nicole Belzile-Desjardins,
Sainte-Foy.

LA GARRISON (2)

Ma chère dame,

Vous avez eu le courage de "gueuler" contre le "club" de snobs le plus snob de Québec. C'est déjà beaucoup. Mais je crois que devant l'insulte que vous avez eu à subir, il faut crier vengeance.

Non seulement faut-il crier vengeance, mais encore faut-il réparer l'outrage. Si j'étais Québécoise (ce que je ne suis pas puisqu'un attribut fait, justement, toute la différence), je me précipiterais devant ce repaire de légalistes et j'y établirais un siège perpétuel qui durerait tant et aussi longtemps que les "gentle-

men" du bureau de direction du "Garrison Club" n'auront pas réalisé leur bêtise monumentale. God shave the Queen.

Non, mais il y a toujours des limites à la bêtise. Savez-vous, mesdames de Québec, que vous pourriez poursuivre le club pour ségrégation. La chartre des droits de l'homme et de la femme doit être respectée par tout le monde. Que l'on appartienne à un "club" de la haute ville ou non. Moi, cela me dépasse. Pareille politique en 1974, à Québec par-dessus le marché, c'est inimaginable.

LE SYSTEME METRIQUE

D'ici à deux ou trois ans, les Québécois devront connaître le système métrique. Ainsi, je ne mesurerai plus cinq pieds et huit pouces, mais un mètre et quelque chose (environ 70 centimètres); je ne peserai plus 160 livres, mais à peu près 70 kilos, etc. Heureusement, l'âge ne change pas.

On a beau dire que le système métrique est simple comme bonjour, parce que divisible par dix, il n'en demeure pas moins compliqué lorsque nous consultons le dictionnaire.

Un mètre, selon le dictionnaire, c'est la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre. Ça c'est facile, mais "ça", c'est la vieille définition du mètre. Depuis 1960, le mètre "est une unité de mesure égale à 1,650,763.73 fois la longueur d'onde, dans le vide, de la radiation correspondant à la transition entre les niveaux 2p10 et 5d5 de l'atome de krypton 86". C'est-y assez clair?

Non, ce n'est pas très clair, mais c'est au moins plus précis que notre "verge" ou yard anglais qui devait sa mesure à la distance qui sépare le bout du nez du roi au bout de son majeur, lorsqu'il a le bras tendu et la tête tournée à droite. (Il avait le bras très long.)

Rencontre pour discuter du travail dans le domaine social, à La Pocatière

LA POCATIÈRE — Le comité de pastorale diocésaine organise, pour le 25 mai, une rencontre portant sur le travail dans le domaine social. Dans sa lettre de convocation, l'abbé Antonio Castonguay précise que le but de la rencontre est "de regrouper ceux qui se sont engagés, cette année, dans différents projets sociaux: comité de citoyens, CLSC, action communautaire, etc."

La première partie de la rencontre sera consacrée à une rétrospective de ce qui a été accompli, cette année, dans ce domaine.

Mgr Georges-Henri Lévesque et les personnes impliquées au niveau de la pastorale diocésaine seront aussi présents.

Des immigrants "hommes d'affaires"

MONTREAL (PC) — Après avoir reçu le statut d'immigrant comme "hommes d'affaires", trois immigrants ont fermé une boutique dans laquelle ils avaient investi une somme de \$51.000, entre les mois de juin et septembre 1972.

C'est ce qu'a appris la Commission fédérale d'enquête sur l'immigration à Montréal.

A titre d'homme d'affaires, un immigrant reçoit aussitôt 25 des 50 points nécessaires pour obtenir le statut d'immigrant. C'est beaucoup plus

qu'ils auraient eu si leur véritable métier avait été connu.

De ces investisseurs, il y avait le père et le fils, qui ont mis \$40.000 et un autre immigrant, qui a investi \$11.000, mais s'est retiré après avoir perdu \$2.000.

Depuis le début de l'enquête, plusieurs immigrants ont raconté qu'elles avaient eu des relations sexuelles avec des agents d'immigration, afin de faciliter l'obtention de leur statut d'immigrant.

Investigations

A Québec, c'est à l'Agence de Détective Nationale Inc. que l'on fait maintenant confiance



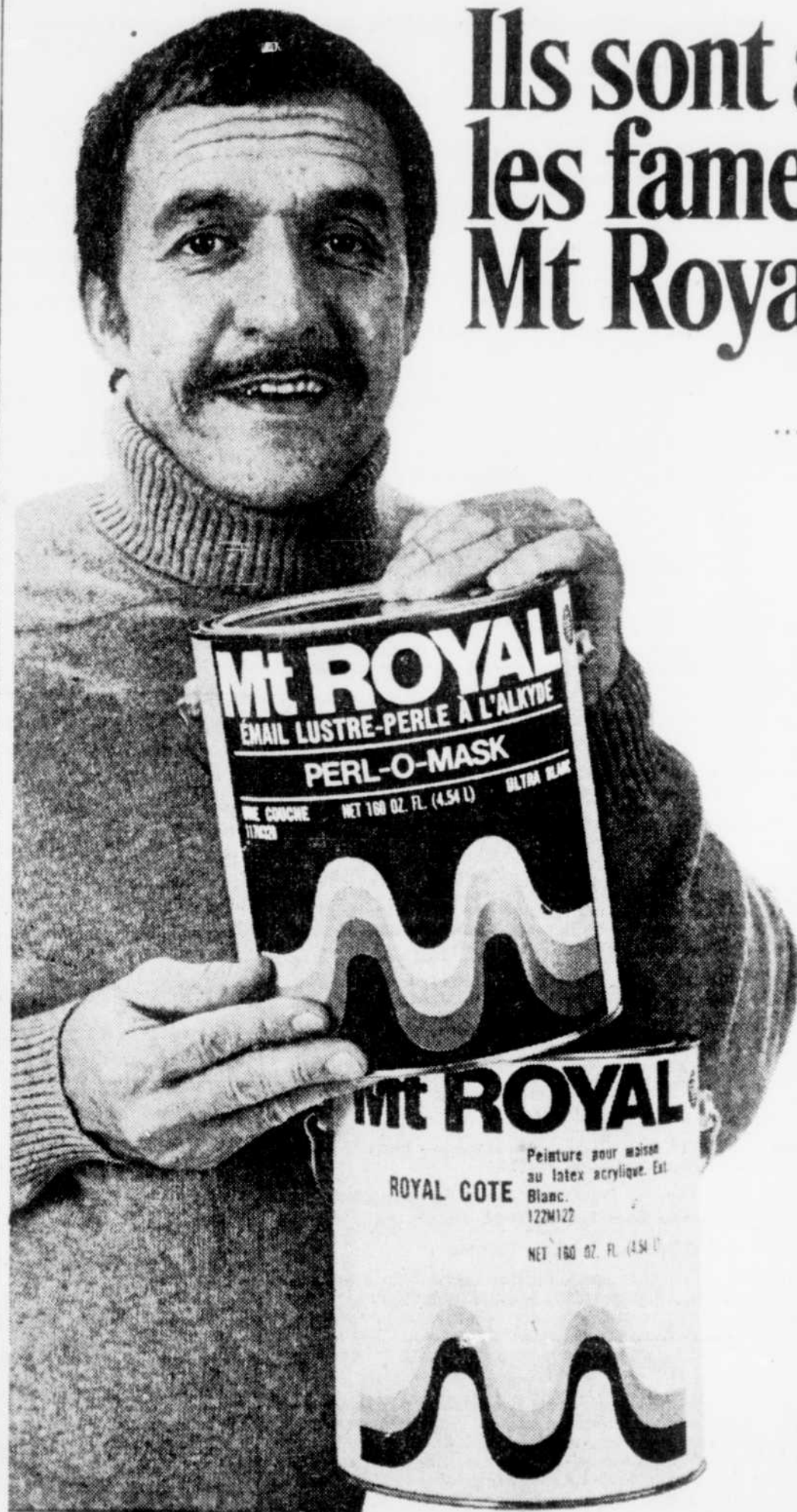
L'Agence de Détective Nationale Inc., une division de l'Agence de Sécurité Phillips Inc., met son expérience et sa discrétion au service de Québec et de la région. Dans tous les domaines de l'investigation: filatures • gardes du corps • escortes • cartes d'identité • enquêtes de pré-emploi • infiltration par des agents secrets professionnels. C'est à l'Agence de Détective Nationale Inc. que l'on fait confiance. Consultation gratuite.

AGENCE DE DETECTIVE NATIONALE INC. 227 ouest, rue des Chênes Québec G1L 1K9 Tél.: 626-6558

Ils sont arrivés, les fameux "spéciaux" Mt Royal



...chez votre marchand Mt Royal



Email lustre-perle d'intérieur ultra blanc

Peri-O-Mask — 117 M 320

Ce fini un peu moins brillant qu'un semi-lustre est très en demande. Idéal pour les murs comme pour les boiseries et les armoires, car il se nettoie comme un charme et possède la résistance de l'email. Une seule couche couvre la plupart des surfaces.

Prix de détail suggéré: \$16.50

\$10⁸⁸ le gallon

Prix spécial de printemps:

Latex acrylique blanc pour l'extérieur

Royal Cote — 122 M 122

Un fini mat durable qui ne cloque pas, s'applique facilement et résiste aux intempéries tout en permettant aux surfaces de "respirer".

Prix de détail suggéré: \$13.95

\$9⁸⁸ le gallon

Prix spécial de printemps:

Mt ROYAL
Une fameuse peinture.

DEPOSITAIRES



Centre-Ville - Tél.: 524-5121
Place Laurier - Tél.: 651-7070

QUING, JOS RACINE

668 ouest, St-Vallier
Québec
Tél.: 527-8610

S. PROULX ENR.

524, De Mazenod
Québec
Tél.: 523-3549

QUING, H. DURAND INC.

359, Racine, Loretteville
Tél.: 842-3682
843-2223

Tél.: 681-0555

Quincaillerie
P.-H. VILLENEUVE
230 AV. PROULX, VANIER

MATERIAUX DE GIFFARD INC.

1924, De La Station
Giffard - Qué. 5
Tél.: 667-3544

CHALET DU TAPIS ENR.

123 av. des Ormes,
St-Raymond, Portneuf
Tél.: 337-2455

J.-E. FORTIER ENR.

St-Henri
Cité Lévis
Tél.: 882-2231

JACQUES & FRERES LTEE

1231, 13e Rue Nord
Charny
Tél.: 832-4613

QUING, L. BELANGER & FILS INC.

884 boul. Rochette
Ste-Thérèse de Lisieux
Tél.: 661-3547

ODILON COTE INC.

11193, rue Royale
Beaupré
Tél.: 827-3721

DECORATION YVES CHRISTIAN ENR.

1172 boul. Ste-Anne
Villeneuve
Tél.: 667-7089

DECOR MARCEL CARRIER INC.

Centre Normandie
St-Nicolas, Cité Lévis
Tél.: 831-1143

FABRICATION G B M

1741 Aéroport,
Ancienne-Lorette
Tél.: 872-1611

OMER LECLERC & FILS

DONNACONA
PORTNEUF
Tél.: 285-1232

Le Centre Du Tapis Enr.

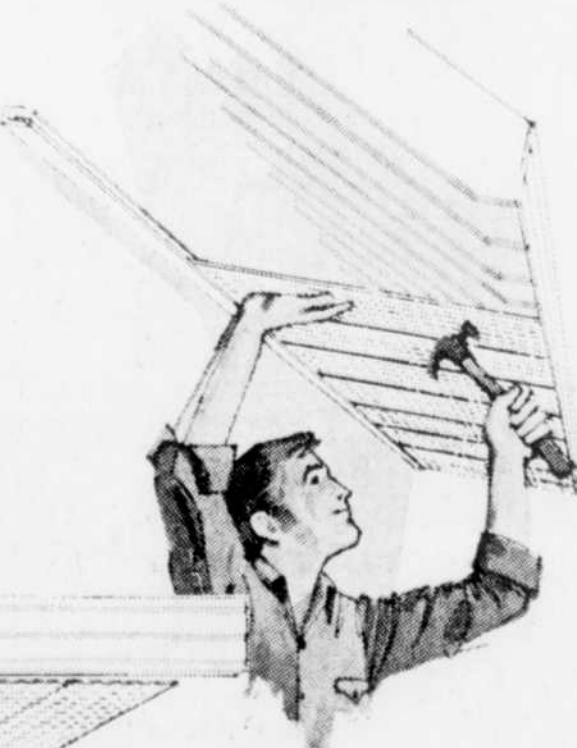
Rte 279, St-Damien
Cité Bellechasse
Tél.: 789-2747

INVITATION

Démonstration par un expert sur place qui répondra à vos questions.
Jeudi le 23 mai, 7 heures p.m.
Vendredi le 24 mai, 2 heures p.m.

Un soffite préfini pour l'avant-toit que tout le monde peut poser.

Luxaclad est la solution pratique et économique aux problèmes des saillies de corniches. Il est fabriqué en aluminium léger et n'a que trois éléments faciles à manoeuvrer. Tellement facile à poser que vous pouvez le faire vous-même à l'aide d'outils ordinaires... et, de plus, vous pouvez l'agencer à n'importe quelle sorte de revêtement ou de fini extérieur. Dès qu'il est posé, vous n'avez plus de soucis. Le fini précurt ne requiert qu'un minimum d'entretien et met un terme aux corvées dangereuses et exténuantes de la peinture.



c'est si facile INSTALLEZ **Luxaclad** LE SOFFITE ET FASCE

au centre de rénovation!

Jos. Grenier

947 AV. ROYALE, BEAUPORT, TEL.: 967-1724

ouvert le jeudi soir jusqu'à 9h. p.m.
Samedi, fermé

Hold-up et tentative de meurtre

Yvon "Le Prof" Fortier trouvé coupable

par Guy DUBE
Moins d'une heure après le début des délibérations, 12 jurés ont reconnu Yvon "Le Prof" Fortier coupable de vol à main armée et de tentative de meurtre, hier après-midi.

Fortier était accusé d'avoir attenté à la vie de l'agent Guy Vézina, le 27 septembre 1972, quelques heures après avoir participé à un hold-up de \$7,153,55 à la Banque canadienne nationale de Saint-Casimir, dans le comté de Portneuf.

De consentement avec la Couronne et la défense, le juge Paul Miquelon, qui a présidé à ce procès durant une semaine et demie, a reporté la prononciation de la sentence au 28 mai (mardi prochain). Entre-temps, Fortier, un récidiviste montréalais âgé de 28 ans, a repris le chemin des cellules du Centre de détention d'Orsainville où il réside depuis son arrestation.

INREDIVISIBILITE

Si l'on s'en tient à la teneur

du verdict, les 12 hommes qui devaient décider du sort de l'accusé n'ont sans doute pas retenu le témoignage de Gérard "Tlou" Bissonnette, un coaccusé dans cette affaire qui a été condamné jusqu'ici à un total de 80 années de pénitencier pour différents vols à main armée commis ici et là en province depuis octobre 1958.

Dans son témoignage, le seul d'ailleurs apporté en défense, Bissonnette avait voulu "innocenter" son copain Fortier en le substituant par "Le Professeur", un pseudo-personnage non identifié, inconnu sur la scène judiciaire, un présumé ami de Raymond Pitre, troisième accusé dans cette affaire.

Ce dernier a plaidé coupable aux deux accusations, en mars dernier, et a été éclopé de 25 années de "pen". Pour sa part, Bissonnette avait devancé son geste, le mois précédent, et a été condamné à 20 ans, le juge Eugène Marquis ayant tenu compte de la feuille de route de chacun.

RECIDIVISTE

En prenant connaissance du

verdict de culpabilité prononcé contre lui, Fortier, qui n'était pas à sa première apparition en cour, est demeuré tout à fait impassible.

En effet, à peine âgé de 16 ans, il avait tué un compagnon de classe, à Québec, à l'aide d'un revolver, et avait éclopé de 18 ans de pénitencier après avoir plaidé coupable à une accusation relative à un homicide involontaire, le 5 juin 1963.

Sept ans plus tard, soit le 8 juin 1970, il bénéficie d'une libération conditionnelle.

"Le tueur", comme l'a qualifié le représentant du ministère public, Me André Gaulin, hier après-midi, devra donc, outre la sentence qui lui sera imposée, continuer à purger les 11 années de sa première condamnation, selon la Loi sur les libérations conditionnelles.

Chacune des deux accusations dont il a été reconnu coupable (hold-up et tentative

de meurtre) le rend passible de la détention à perpétuité.

FELICITATIONS

Après avoir remercié les 12 jurés, le juge Miquelon a félicité les policiers enquêteurs pour le travail acharné et efficace qu'ils ont abattu dans cette cause depuis septembre 1972.

A ce moment précis, "Le Prof" Fortier a lancé un "hum!" moqueur à l'endroit du tribunal, interjection qui n'a cependant été entendue que par quelques agents de la paix et certains journalistes.

LES FAITS

Voici le résumé des faits mis en preuve depuis le début du procès:

Le 27 septembre 1972, trois individus masqués, ultérieurement identifiés comme étant Fortier, Bissonnette et Pitre, raffient plus de \$7,000 à la BCN de Saint-Casimir, dans le comté de Portneuf. Quelques heures plus tard,

au cours d'une opération 100 deux agents de la SQ se font attaquer à coups de mitraillette sur le terrain de stationnement de l'église de Saint-Alban, sise à sept milles des lieux du vol.

L'agent Serge Michaud s'en tire indemne tandis que Guy Vézina, qui s'était approché de l'automobile pour fins de vérification, est sauvagement abattu de quatre balles.

Durant les jours qui ont suivi, Vézina est demeuré dans un état critique à l'hôpital Saint-Sacrement.

Après cette fusillade (Vézina avait reconnu le tireur comme étant Yvon Fortier), le trio s'enfuit à travers champs et bois pendant trois jours pour enfin aboutir à Sainte-Anne-de-la-Pérade où il s'est terre sous la menuiserie de l'endroit.

En fin d'après-midi (le 30 septembre 1972), ils sont interceptés à bord d'une voiture-taxi, en direction de Trois-Rivières, avec chacun \$1,800 cachés dans leurs sous-vêtements.

L'avenir du CDP se joue ce soir

par Gérard ROCHETTE

PORTNEUF — L'avenir du Conseil régional de développement de Portneuf (CRDQ) se jouera ce soir, à toutes fins utiles, lorsque se tiendra l'assemblée générale annuelle de cet organisme à l'école polyvalente centrale de la commission scolaire régionale Tardivel, à Donnacona.

Ce groupement, membre du Conseil régional de développement de Québec (CRDQ), a énormément ralenti dans le domaine de ses activités au cours de la dernière année, spécialement depuis le litige qui l'a opposé à la Chambre de commerce régionale de Portneuf.

C'est ainsi que la participation, tant au niveau des membres que des activités, a été réduite pratiquement à néant. L'assemblée générale de ce soir permettra donc de constater si un renouveau de confiance envers cet organisme se

manifeste dans le région de Portneuf.

Il ne faut pas toutefois attribuer uniquement au litige avec la Chambre de commerce la baisse de l'intérêt envers ce groupement. En effet, depuis la mise en place de nouvelles structures couvrant l'ensemble du territoire de la région numéro 3, avec le CRDQ, déjà un manque d'intérêt s'était fait sentir.

Par ailleurs, il faut bien le mentionner, des conflits d'idéologie entre certains membres du conseil d'administration n'ont pas amélioré les choses.

Le CDP demeure toutefois une structure au niveau du territoire de Portneuf, même si le nombre de membres a considérablement diminué et que ses activités ont été fortement réduites.

Grâce à l'initiative du CRDQ, des tentatives sont faites depuis quelques mois pour ten-

ter de reprendre vie, tandis que diverses réunions publiques sur des sujets bien précis ont été tenues. Toutefois, celles-ci n'ont pas permis de voir se manifester un intérêt grandissant nouveau envers le CDP.

L'assemblée de ce soir s'annonce donc très importante et elle peut être jugée comme cruciale en ce qui regarde l'avenir du CDP. Ou bien cet organisme poursuivra sa route dans les structures actuelles, en s'assurant une meilleure participation, ou bien d'autres moyens devront être inévitablement pris pour assurer la représentation de la région de Portneuf au sein du CRDQ couvrant l'ensemble de la région administrative numéro 3.

La réponse est donc aux organismes du territoire, à leurs représentants et à l'ensemble des citoyens du comté de Portneuf.

faites-vous une place au soleil

COURS SPECIAUX D'ETE

anglais, allemand, espagnol, italien, etc.

appelez vite 529-6161

Berlitz

langues vivantes

service de traduction

Québec - 500 est, Grande-Allée - 529-6161

C'est pas mélant, il n'y a qu'un seul brandy blanc!

Vous buvez votre brandy blanc Mont Blanc "comme ça", "avec rien"...? Parfait! Il est si pur et vieilli avec tant de soin qu'il est bien à votre goût!

Vous buvez votre brandy blanc Mont Blanc avec un jus, une autre boisson alcoolique, une eau gazeuse...? Parfait! Il est le seul brandy qui se mélange, le seul qui se marie si bien aux saveurs que vous aimez.

C'est pas mélant, le brandy blanc Mont Blanc... "avec rien" ou "avec quelque chose"! Parfait!



Et tout le monde le mélange!

Connaissez-vous le Blancola?
C'est nouveau, délicieux et rafraichissant. Découvrez un autre excellent mélange, le Mont Blanc Stinger.

Blancola
1 1/4 oz de brandy blanc
Mont Blanc
1 tranche de limette
glaçons
3 à 5 oz de 7up (au goût)

Mont Blanc Stinger
1 1/4 oz de brandy blanc
Mont Blanc
3/4 oz de crème de menthe
blanche, Lerox
glaçons, zeste de citron.

Un produit Thomas Adams Distillers Ltd. ... Notre premier souci, c'est la qualité.

HORAIRE DE TÉLÉVISION

Comprenant également les postes transmis par câble

- (4) Québec CFCM-TV (3) Burlington WCAX-TV (10) Montréal CFTM-TV
(5) Québec CKMI-TV (7) Sherbrooke CHLT-TV (12) Montréal CFCF-TV
(11) Québec CBVT (8) Mt. Washington WMTW-TV (13) Trois-Rivières CKTM-TV

JEUDI 23 MAI 1974

- P.M.**
- 6.00 (3) Channel 3 News Hour c
(4) Les tannants c
(5) The City at Six c
(7) (10) Pierre, Jean jasant c
(11) Le joint c
(12) Pulse c
(13) A communiquer c
- 6.30 (8) The Beverly Hillsbillies c
(11) Actualités 24 c
(13) A l'écoute des astres c
- 7.00 (3) News c
(4) Panorama de c
(7) Québec no 1 c
(8) The Lucy Show c
(10) Le 10 vous informe c
(12) The ew Temperatures Rising c
(13) Le 13 vous informe c
- (R-Q) (13) Actualités: "Autour du Killmanjaro" — Francis découvre les rhinocéros et leurs bébés. Il rencontre une famille de lions dont les nouveaux-nés sortent pour la première fois. c
- 7.15 (R-Q) Les touche-à-tout. Anim.: Jacques Boucher. Quels sont les travaux électriques à faire effectuer et ceux que l'on peut faire soi-même. Inv. Pierre Gagnon c
- 7.30 (3) Let's Make a Deal c
(4) (10) Jeudi 7h30: "L'impasse" c
(5) Maude c
(7) (11) (13) Les grands films: "L'homme de la loi" c
(8) Hogan's Heroes c
(12) Sanford and Son c
(13) Les échecs. Anim.: Serge Lacroix c
- 8.00 (3) News c
(4) La Capitale... plus c
(5) Applause, Applause c
(7) Au secours, mon amour c
(8) Not for women only c
(11) (13) Le travail à la chaîne c
- 10.00 (5) The Dean Martin Comedy Hour c
(7) (13) Documentaire c
(8) The Streets of San Francisco c
- P.M.**
- (R-Q) On n'a plus les séances qu'on avait. Anim.: Jean Fleury. — Une troupe de Ste-Thérèse "L'organisation O" c
- 8.00 (3) The Waltons c
(5) À commémorer c
(8) Chopper One c
(12) Ironside c
(R-Q) Tout est possible — Fabrication des rouleaux. — Roulements à billes, à aiguilles et à rouleaux. Principes techniques et industriels. c
- 8.30 (3) Ceidh c
(8) Fut for use c
(R-Q) Économie: Anim.: Serge Pilon et Jeannette Biondi. — Le crédit et ses implications. c
- 9.00 (3) Thursday Movie: "A Clear and Present Danger" c
(4) (10) Au secours mon amour c
(5) The Tommy Banks Show c
(8) Kung Fu c
(12) The Streets of San Francisco c
- (R-Q) La vie qu'on mène. Anim.: Lise Label et Jeannette Biondi. — Les principaux problèmes de l'heure. c
- 9.30 (4) La Capitale... plus c
(5) Applause, Applause c
(7) Au secours, mon amour c
(8) Not for women only c
(11) (13) Le travail à la chaîne c
- 10.00 (5) The Dean Martin Comedy Hour c
(7) (13) Documentaire c
(8) The Streets of San Francisco c
- VENREDI 24 MAI 1974**
- A.M.**
- (11) (13) Personnalité féminine c
(12) The art of cooking c
- 11.00 (3) Now you see it c
(4) Doigts de fée c
(5) Sesame street c
(8) Not for women only c
(10) Les tannants c
(11) (13) Les recettes de Juliette c
- (12) Hercules c
- 11.30 (3) Love of life c
(4) Dessins animés c
(8) The Brady Bunch c
(11) La grande aventure c
(12) McGowan & Co c
(13) Rue Principale c
- 11.55 (3) News c
- P.M.**
- 12.00 (3) The Young and the Restless c
(4) L'actualité c
(5) Elwood Glover's Luncheon Date c
(7) Informa 7 c
(8) Password c
(10) Les p'tits bonshommes c
(11) Fantôche c
(12) The Flintstones c
- 12.15 (4) De tout de tous c
(10) Ligne ouverte c
- 12.30 (3) Search for tomorrow c
(7) (11) (13) Boubou c
(8) Split Second c
(12) Jack Curran's Movie Matinee: "The iron maiden" c
- 1.00 (3) One o'clock news & weather c
(5) One o'clock report c
(8) All my children c
- 1.10 (3) Across the fence c
- 1.15 (4) Entre vous et moi c
(5) Job Line c
(10) Ciné-venredi: "La vengeance du doge" c
- 1.30 (3) As the world turns c
(5) Audubon Wildlife Theatre c
(7) (11) (13) Le téléjournal c
(8) Let's make a deal c
- 1.35 (7) (11) (13) Femme d'aujourd'hui c
- 1.45 (4) Leçons de beauté c
(3) The price is right c
(4) Cinéma: "Miss Pigalle" c
(5) Juliette and friends c
(8) General Hospital c
- 2.30 (3) The edge of night c
(5) Star Performance c
(7) Informa 7 c
(8) The girl in my life c
(11) (13) Cinéma: "Que les hommes sont bêtes" c
(12) Somerset c
- 2.35 (7) Ciné-jour: "Jeanne Doré" c
- 3.00 (3) The price is right c
(5) Take 30 c
(8) General Hospital c
(10) Adele c
(12) Another World c
- 3.30 (3) Match Game 74 c
(4) Dessins animés c
(5) The Edge of Night c
(8) One life to live c
(10) Personnalités c
- 3.45 (4) La marguerite c
- 4.00 (3) Tattletales c
(4) Allons au cirque c
(5) Family Court c
(7) (11) (13) Bobino c
(8) The \$10,000 Pyramid c
(10) Patofille c
(12) Anything you can do c
- 4.30 (3) Bonanza c
(4) Jimmy c
(5) Raggedie c
(7) (11) (13) Sol et Gobelet c
(8) Batman c
(10) Furie c
(12) Pay Cards c
- 5.00 (4) Vie d'artiste c
(5) Hi Hiddle Day c
(7) Patrouille du cosmos c
(8) Gilligan's Island c
(10) Sauve qui peut c
(11) La vie en mouvement c
(12) Truth or Consequences c
(13) Cinéma de 5 heures: "La petite maison de thé" c
- 5.30 (3) The Andy Griffith Show c
(5) That girl c
(8) News Circle c
(12) The new beat the clock c

HORAIRES ET PROGRAMMATION EN COULEUR SUJETS A CHANGEMENTS SANS AVIS!
TCQ: Signifie "TELECABLE DE QUEBEC" réseau communautaire à circuit fermé.
R-Q: Signifie "Radio-Québec" sintonisé au 13 sur le câble.

petite histoire des longs-métrages

JEUDI 23 MAI 1974

- P.M.**
- 7.30 (7) (11) (13) Les Grands Films: "L'homme de la loi". E.U. Western réalisé en 1970 par M. Winner avec Burt Lancaster, Robert Ryan et Lee J. Cobb. — Un shérif se rend au Nouveau-Mexique pour retrouver les responsables de la mort d'un homme de son village. c
- 7.30 (4) (10) Jeudi 7h30: "L'impasse" c
- 8.00 (12) Drame psychologique réalisé en 1971 par J. Sargent avec Sally Field, Jackie Cooper et Eleanor Parker. — Une jeune fille revient à la maison de ses parents après l'avoir quittée pour vivre en hippie. c
- 9.00 (3) Thursday Movie: "A clear and present danger". E.U. Drame social réalisé en 1970 avec Hal Holbrook, E.G. Marshall et Sharon Acker. — Un homme politique risque de mettre fin à sa carrière en luttant contre la pollution. c
- 11.00 (4) Ciné-4: "La justice des hommes". E.U. Comédie dramatique une réalisation de G. Stevens avec Ronald Colman, Cary Grant et Jean Arthur. — Un juriste protège un ouvrier accusé à tort d'avoir incendié l'usine où il travaille. c
- 11.15 (10) Sans Pantoufles: "Fortune carrée". Fr. Drame d'aventures de B. Bordenie en 1955 avec Pedro Armendariz, Paul Verisise et Folco Lulli. — Un homme vit de nombreuses péripéties parmi les tribus du désert. c
- 11.20 (3) Late Movie: "Reflections in a golden eye". E.U. Drame psychologique réalisé en 1967 par J. Huston avec Elizabeth Taylor, Marlon Brando et Brian Keith. — Un officier voue un sentiment anormal envers un soldat qui, lui, est amoureux de l'épouse de son supérieur. c
- 11.30 (5) After Eleven: "The Maggie". G.B. Comédie une réalisation de A. Mackendrick en 1955 avec Paul Douglas, Alex MacKenzie et James Copeland. — Un gros industriel tente d'enlever à un vieux capitaine un chargement qu'il lui a confié par mégarde. c
- 12.00 (7) Cinéma 7: "Le colonel Durand". Fr. Drame sentimental réalisé en 1948 par R. Chanus avec Paul Meurisse, Michèle Martin et Liliane Bert. — Les faits héroïques et succès sentimentaux d'un colonel d'Empire. c
- 12.00 (12) Feature Movie: "Arch of triumph". E.U. Drame réalisé en 1947 par L. Milestone avec Charles Boyer, Ingrid Bergman et Charles Laughton. — Un réfugié politique tombe amoureux d'une jeune femme à qui il redonne le goût de vivre. c
- 12.00 (13) Ciné-Soir: "Sept Écossais exposent". E.U. Western une réalisation de F. Gerald en 1967 avec David Bailey, Roberto Camardiel et Leo Anchowitz. — Au Texas, en 1966, sept frères partent à la recherche du trésor familial volé par un criminel. c

VENREDI 24 MAI 1974

- A.M.**
- 9.30 (8) Morning Movie: "Forbidden street". G.B. Drame sentimental réalisé en 1949 par J. Negulesco avec Maureen O'Hara, Dana Andrews et Sybil Thorndike. — A la fin du XIXe siècle, à Londres, une jeune fille de famille fortunée connaît une triste destinée après son mariage à un peintre dépeint.
- 10.20 (7) Filmatin: "La deuxième femme". E.U. Drame policier réalisé en 1950 par J.V. Kern avec Robert Young, Betsy Drake et Henry O'Neil. — Depuis la mort accidentelle de sa fiancée, un jeune homme est poursuivi par la malchance. c
- 12.30 (12) Jack Curran's Movie Matinee: "The iron maiden". G.B. Comédie une réalisation de G. Thomas en 1963 avec Michael Craig, Anne Helm et Alan Hale Jr. — Pour vendre un avion à un Américain fortuné, le représentant d'une avionnerie prend part à une course de tracteurs à vapeur. c
- 1.15 (10) Ciné-Vendredi: "La vengeance du doge". R. 1964, aventures de P. Mercanti avec Guy Madison, Gastone Moschin et Lisa Gastoni. — Des jeunes aristocrates vénitiens trament contre un doge despotique. c
- 2.00 (4) Cinéma: "Miss Pigalle". Fr. Mélodrame réalisé en 1967 par M. Cam avec Barbara Laage, Paul Cambo et Jean Tissier. — La maîtresse d'un diplomate affronte maintes difficultés lorsque son amant est impliqué dans une révolution. c
- 2.30 (11) (13) Cinéma: "Que les hommes sont bêtes". Fr. Comédie policière une réalisation de R. Richbé en 1957 avec François Perier, Dany Carrel et Pierre Mondy. — Deux criminels utilisent une jeune caissière pour s'emparer d'un gros montant d'argent. c
- 2.35 (7) Ciné-Jour: "Jeanne Doré". R. Mélodrame réalisé en 1938 par M. Bonnard avec Emma Gramatica, Leonardo Cortese et Evi Malla-gianni. — La mère d'un homme condamné pour assassinat doit transmettre un message pour la femme qu'il aime. c
- 5.00 (13) Cinéma de 5 heures: "La petite maison de thé". E.U. Comédie satirique une réalisation de D. Mann en 1966 avec Marlon Brando, Glenn Ford et Eddie Albert. — Un officier américain de l'armée d'occupation doit introduire la démocratie chez les habitants d'une île japonaise. c

Il est impossible pour le gouvernement québécois de créer un office de mise en marché de produits d'amiante (C. Garon)

par Fortunat MARCOUX de notre bureau de Thetford Mines

Pour des problèmes techniques, économiques et surtout constitutionnels, il est impossible pour le gouvernement québécois de créer un office de mise en marché de produits d'amiante, tel que proposé, le 27 septembre 1973, par le Conseil régional de développement des Cantons de l'Est dans son avis sur le développement de l'Estrie.

Du moins, c'est à cette conclusion qu'en est venu un fonctionnaire du ministère québécois des Richesses naturelles, M. Claude Garon, attaché au service de recherche et de planification socio-économique, dans un rapport qu'il a remis, le 10 décembre dernier, au directeur du bureau de planification du ministère, M. Michel Bussière. Le document portait l'annotation suivante: "circulation restreinte".

On se souvient que le CRD de l'Estrie avait proposé la création d'un office national de mise en marché, contrôlé par le gouvernement du Québec, qui achèterait l'amiante que les sociétés américaines extraient du sol québécois, et le revendrait sur les marchés extérieurs.

Il avait soutenu que la mise sur pied d'une telle régie permettrait d'accroître chez nous la transformation du minerai brut en produits finis, de récupérer une partie des profits que réalisent les compagnies productrices, de donner au Québec un véritable monopole dans ce domaine, de briser la chaîne de l'intégration verticale des sociétés qui peuvent actuellement déplacer des profits d'une unité de production à l'autre, en fon-

ction des variations du taux de taxation, de tester la solidité des marchés et voir dans quelle mesure les prix de vente pourraient être augmentés, de permettre à chaque mine de se spécialiser selon la nature de ses gisements, de faciliter la mise en production de nouvelles mines, de planifier la production, etc.

L'avis recommandait aussi une double structure de prix pour l'amiante: le prix sur le marché québécois étant inférieur à celui sur les marchés extérieurs.

UN PROBLEME CONSTITUTIONNEL

Dans ses commentaires, M. Garon explique que, bien que fort louable, la proposition du CRD des Cantons de l'Est touchant l'amiante extrait des mines de l'Estrie est anticonstitutionnelle car elle dépasse les limites de la compétence de la législature provinciale, puisqu'elle empiète sur le pouvoir exclusif du Parlement du Canada de légiférer en matière de réglementation du trafic et du commerce. Or, soutient-il, le but de l'office vise l'interdiction et la réglementation des exportations des fibres d'amiante qui relèvent de la juridiction du gouvernement fédéral.

Cependant, M. Garon note qu'un tel office pourrait régir les gisements d'amiante situés à l'extérieur des Cantons de l'Est, tels ceux du Nouveau-Québec et du Nord-Ouest québécois.

Le fonctionnaire fait observer que l'office pourrait être mis sur pied à la condition que les producteurs soient libres d'y adhérer, partiellement ou totalement. Mais, reconnaît-il, cette proposition a peu de chance d'être accep-

tée par les sociétés d'exploitation.

Le rapport rejette deux autres hypothèses, la première qui aurait permis la création d'un office sur une plus petite échelle et la possibilité de convertir l'impôt minier sur le revenu en taxe sur la production et d'exiger un paiement en nature (fibres d'amiante) plutôt qu'en monnaie, et la deuxième qui aurait prévu l'imposition d'une taxe d'achat appelée normalement, mais à tort, taxe de vente.

Dans le premier cas, la mesure serait anticonstitutionnelle parce que les taxes sur la production sont considérées comme indirectes, donc de compétence fédérale, à moins que cette taxe soit un royauté (prix de vente ou de royauté). Mais les gisements d'amiante n'appartiennent pas au gouvernement du Québec, donc pas de vente ou de royauté.

Dans le deuxième cas, même s'il est de compétence provinciale d'imposer une taxe d'achat, cette solution ne peut être appliquée dans l'industrie de l'amiante en raison des ententes internationales, vu que la majorité des acheteurs demeurent et obtiennent le minerai à partir de l'étranger.

Le gouvernement québécois ne pourrait-il pas alors créer un tel office avec l'assentiment de son homologue canadien? M. Garon déduit cette hypothèse fort simpliste en affirmant que le gouvernement fédéral, en vertu de sa constitution, ne peut pas transférer aux provinces une partie de ses droits reconnus de plein droit.

Si seul le gouvernement fédéral a le pouvoir de créer l'office, que le CRD des Cantons de l'Est lui en fasse la suggestion!

Selon le fonctionnaire provincial, pour que le gouvernement central accepte une telle proposition, il faut qu'il juge l'amiante d'intérêt national, c'est-à-dire que le projet concerne et intéresse plusieurs provinces. Malheureusement, il n'y a que cinq provinces productrices d'amiante (Terre-Neuve, Québec, Ontario, Colombie-Britannique et Yukon), ce qui est insuffisant. De plus, il faudrait l'accord des cinq provinces pour la création de la régie. Il serait concevable de s'attendre à ce que les provinces s'opposent à ce que le pouvoir fédéral intervienne dans ce secteur de leur juridiction.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

D'autre part, le document

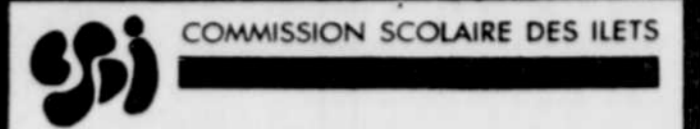
fait état de problèmes techniques et économiques qui, s'ils ne paraissent pas suffisants pour empêcher la création de l'office, sont quand même assez importants pour en retarder la mise en application. Les principales difficultés concerneraient la fixation des prix et le contingentement de la production.

Par exemple, d'expliquer M. Garon, étant le seul acheteur, l'office aurait la tâche ingrate de déterminer le prix d'achat des fibres d'amiante, et possédant le monopole, il aurait aussi à fixer le prix de vente dans un marché où il n'y a pas d'offres, ni demandes publiques. Il n'est pas improbable que les producteurs auraient tendance à gonfler leurs coûts de production afin que l'office

leur achète l'amiante au prix le plus élevé possible. Si le prix d'achat était trop élevé, il y aurait danger de surproduction, et si le prix était trop bas, il y aurait risque de non production. Il est évident que l'office chercherait à acheter au prix le plus bas possible et à revendre au prix le plus élevé afin de réaliser le plus de profits possible.

D'autre part, l'office de mise en marché contrôlerait la production de chaque mine afin de ne pas inonder le marché mondial ou de ne pas accumuler trop de stocks. Le rationnement de la production serait non seulement une mesure assez impopulaire, mais son application reposerait sur des critères difficiles à être déterminés.

CARRIERES et PROFESSIONS



PSYCHOLOGUE

(Conseiller d'orientation)
(Concours PS-74-01)

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal du psychologue est de fournir une assistance professionnelle aux élèves en vue de leur intégration et de leur adaptation en milieu scolaire et social.

ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES

Le psychologue effectue des tâches relatives à l'élaboration des objectifs et des politiques de travail de son secteur en tenant compte des politiques générales d'administration et de pédagogie tant au niveau de l'école qu'au niveau de la commission. Il est chargé de l'application de cette politique. Le psychologue rencontre les élèves, individuellement ou en groupe, il leur administre au besoin des tests d'intelligence, de personnalité ou certains tests spécifiques. Il est chargé de leur rééducation et de leur réadaptation. Au besoin, il réfère l'élève aux personnes concernées ainsi qu'à des institutions spécialisées.

Il contribue à l'élaboration de programmes d'activités, en particulier pour des classes spéciales, il assiste et conseille les administrateurs, les enseignants et les parents et leur communique les rapports appropriés. Il participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire. Il monte et tient à jour le dossier des élèves en ce qui concerne son secteur.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en psychologie, avec option appropriée.

SALAIRE ET BENEFICES MARGINAUX

Selon convention collective en vigueur.

MODALITES

Les personnes intéressées ont jusqu'au 31 mai 1974, à 16:00 heures, pour faire connaître leur intérêt par écrit.

La candidature devra comporter les éléments suivants:
a) un exposé manuscrit, d'au plus trois cents (300) mots, nous signalant pourquoi vous vous croyez apte à remplir un tel poste;
b) toute pièce pertinente.

PRINCIPAUX

(CONCOURS P-74-03)

AFFECTATION

Ecole St-Edmond et école Lagacé.

NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité du Directeur Général, le directeur de l'école assume l'entière responsabilité de son école. Il organise son école au plan pédagogique, financier, de l'équipement et du personnel. Il est l'agent des relations extérieures de son école et assure les communications avec la commission et le milieu.

QUALIFICATIONS

- A) Une formation pédagogique d'au moins 15 ans de scolarité; être légalement qualifié.
- B) Une connaissance des méthodes nouvelles d'enseignement.
- C) Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif.
- D) Une expérience d'au moins cinq (5) ans comme enseignant.
- E) Toute expérience jugée pertinente et équivalente pourrait être considérée.

SALAIRE

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

MODALITES

Les personnes intéressées ont jusqu'au 31 mai 1974, à 16:00 heures, pour faire connaître leur intérêt par écrit.

La candidature devra comporter les éléments suivants:
a) un exposé manuscrit, d'au plus trois cents (300) mots, nous signalant pourquoi vous vous croyez apte à remplir un tel poste;
b) toute pièce pertinente.

STENO-SECRETAIRE

(Service de l'Enseignement)
(CONCOURS S-5-74-01)

NATURE DU TRAVAIL

L'employée de cette classe remplit les fonctions de secrétaire, généralement auprès des employés de rang professionnel ou l'équivalent et des employés de rang inférieur.

ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES

De façon générale, elle note en sténographie, transcrit ses notes au dactylographe et corrige textes, lettres et rapports ainsi produits; elle dactylographe également à partir d'enregistrement sur rubans magnétiques, de brouillons et de textes déjà dactylographiés.

Elle répond au téléphone, fournit des renseignements d'ordre général, prend les messages et, lorsque requis, fixe les rendez-vous.

Elle s'initie progressivement à la fonction de secrétaire de classe supérieure et effectue certains travaux de secrétariat à caractère général.

Elle tient à jour fichiers et dossiers et opère selon les besoins, les machines de bureau d'usage courant. Elle accomplit toute autre tâche connexe.

SCOLARITE ET EXPERIENCE

Avoir complété le cours secondaire V, avec option appropriée ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente. Minimum de deux (2) années d'expérience.

AUTRES EXIGENCES

Connaître la sténographie, la dactylographie et la disposition des textes.

SALAIRE ET BENEFICES MARGINAUX

Selon la convention collective en vigueur.

MODALITES

Les personnes intéressées ont jusqu'au 31 mai 1974, à 16:00 heures, pour faire connaître par écrit, leur intérêt pour ce poste.

Faire parvenir le tout à:

COMMISSION SCOLAIRE DES ILETS
Service du Personnel
5275, des Violettes
Orsainville
G1G 3V6

Mort violente de Georges Gobeil

Toussaint Leblanc et Rodrigue Moreau condamnés à 6 et 5 ans de pénitencier

par Guy DUBE

Pour avoir tué un concierge en le frappant à coups de pied et à coups de poing, à l'Auberge du Palais, le 2 novembre dernier, Toussaint Leblanc, âgé de 28 ans, de Baie-Trinité, et Rodrigue Moreau, âgé de 26 ans, de Godbout, ont été respectivement de six et de cinq ans de pénitencier, hier.

La victime, Georges Gobeil, âgé de 42 ans, du 337, rue Saint-Paul, à Québec, avait été roué de coups lorsque tous trois étaient en boisson.

Leblanc et Moreau, deux foreurs de la Côte-Nord, avaient initialement été accusés de meurtre, le 16 novembre dernier, suite à une enquête du coroner présidée par Me J.-Armand Drouin, qui les avait tenus criminellement responsables de la mort de Gobeil.

Ils ont alors subi leur enquête préliminaire à la suite de laquelle ils ont été cités aux assises, parce qu'un juge de la cour des sessions de la paix a trouvé qu'il y avait matière à procès.

Le 4 du mois courant, on leur offre de plaider coupable à une accusation réduite à homicide involontaire, ce qu'ils font. Leur sentence avait été ajournée à hier.

La peine légèrement plus forte imposée à Leblanc s'explique par le fait qu'il possédait déjà un dossier antérieur.

En rendant sa décision, le juge en chef Eugène Marquis, de la cour du banc de la reine, a précisé qu'il avait tenu compte des circonstances ayant entouré le crime.

En prenant pour acquis qu'ils seront tous deux éligibles à des libérations conditionnelles, Moreau pourra donc recouvrer sa liberté dans moins de deux ans, tandis que son compagnon Leblanc sortira de l'ombre dans exactement deux ans, soit le tiers de chacune des peines imposées.

Ce sont les criminalistes Richard Grenier et Germain Martin, ce dernier du Bureau de l'aide juridique, qui ont assumé leur défense, tandis que la Couronne était représentée par Me Pierre Trahan.

Incidentement, Moreau est le type qui s'était fait grièvement blesser, à Sept-Îles, en mai 1972, lorsqu'un automobiliste avait "brisé" une ligne de piquetage, à l'occasion de la désormais célèbre grève du Front commun.

TENTATION ASSEZ FORTE

Un criminel d'occasion, qui

n'a pu résister à la tentation assez forte d'échanger un chèque de \$820 trouvé sur un babillard de l'université Laval, s'en est tiré à bon compte, hier, quand son procureur, Me Gilles Baribeau, l'a décrit comme un "cas sympathique".

Le chef cuisinier diplômé percevait depuis deux jours le chèque perdu qui n'était toujours pas réclamé. C'était l'occasion ou jamais de s'en servir pour échanger sa vieille motocyclette et s'en retourner chez lui, soit aux Îles-de-la-Madeleine.

Il dépose le bout de papier à la caisse pop de Saint-Thomas-d'Aquin, à Sainte-Foy, d'où il le retire, 48 heures plus tard, pour effectuer sa transaction... qui n'a pas réussi: les policiers sont intervenus.

Le jeune homme pourra donc retourner quand même au pays de Louis-Philippe Lacroix, mais sur sa... vieille moto.

Le juge Roch Lefrançois, tenant compte des observations de la Couronne et de la défense qui s'accordaient à dire que ce n'était, en fait, qu'une "erreur de jeunesse", a bien voulu surseoir au prononcé de la sentence pour une période d'un an.

Carrières et Professions

FILLES DE TABLES demandées

Restaurant exclusif, Haute-Ville, Bonnes conditions. Emploi permanent.

Prendre rendez-vous à: 529-9356

VOUS DESIREZ TRAVAILLER ?

Compagnie internationale recherche 6 couche-tard avec auto \$120 par semaine - temps plein \$60 par semaine - temps partiel. Possibilité d'avancement. Téléphone: 10h, a.m. à 9h, p.m. 525-9087

CONTREMAITRE Egouts - Aqueduc

Une entreprise de Québec demande un contremaître ayant de l'expérience dans la construction de chemins, égouts et aqueduc ainsi que dans l'opération d'équipement lourd. Lieu de travail: Québec et environs. Salaire: Selon l'expérience et la compétence.

Faire parvenir curriculum vitae à: Dépt 6220 - Le Soleil

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA PENINSULE RECHERCHE:

UN (1) CONSEILLER D'ORIENTATION

FONCTION: Le rôle principal du Conseiller d'Orientation est de fournir une assistance professionnelle aux élèves face à leur orientation en vue de favoriser leur intégration au monde du travail.

QUALIFICATIONS REQUISES: Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans la discipline appropriée.

LIEU DE TRAVAIL: Secteur Grande-Vallée et Murdochville.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur offre d'emploi à:

Directeur du Personnel,
C.S.R. de la Péninsule
C.P. 2003
Gaspé, P.Q.
G0C 1R0

DATE LIMITE DU CONCOURS: 5 juin 1974

HÔPITAL NOTRE-DAME DE CHARTRES, MARIA, recherche les services d'un:

DIRECTEUR DU PERSONNEL

FONCTIONS: Sous l'autorité de la Directrice Générale, le candidat choisi aura la responsabilité de l'ensemble des activités relatives au recrutement et à la gestion de tout le personnel, ainsi que l'interprétation et l'application des diverses conventions collectives de travail et ententes, et la participation à leur négociation s'il y a lieu. Est membre du Comité de Régie de l'établissement. Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES: diplôme universitaire en relations industrielles, ou en sciences de l'homme, ou en sciences de l'administration; ou l'équivalent. Une expérience d'au moins un (1) an dans le secteur hospitalier présentera un avantage marqué dans le choix du candidat.

REMUNERATION: En fonction de la politique du Ministère des Affaires Sociales, la demande d'emploi et le curriculum vitae devant être adressés avant le 5 juin 1974 à: DIRECTRICE GENERALE,

HOPITAL NOTRE-DAME DE CHARTRES, MARIA, Cité de Bonaventure, P.Q. G0C 1Y0 Tél.: 759-3443

POSTES OFFERTS AU SIEGE SOCIAL DE L'ORDRE DES INGENIEURS DU QUEBEC

DIRECTEUR ADJOINT SERVICES PERSONNELS ET DE PLACEMENT

- Le poste** - Assister et remplacer, au besoin, le directeur des services dans l'exécution de ses différentes tâches.
- Assumer une bonne part de la responsabilité du placement des membres.
 - Participer à l'élaboration des procédures.
 - Travailler à la réalisation de différentes publications.
 - Travailler à la promotion des services.
- Les exigences** - Membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- 7 à 10 années d'expérience, dont un minimum de deux à un poste identique ou connexe.
 - Excellente connaissance du français et de l'anglais parlés et écrits.
- Le traitement** Selon la formation et l'expérience du candidat choisi.

INSPECTEUR PROFESSIONNEL

- Le poste** - Siéger au sein du Comité d'inspection professionnelle, dont le rôle est de surveiller la qualité des actes professionnels posés par les membres de l'Ordre des ingénieurs.
- Vérifier les dossiers, livres et registres relatifs à l'exercice de la profession d'un membre.
 - Enquêter sur la conduite et la compétence professionnelle d'un membre pour le Comité d'inspection professionnelle.
 - Rédiger les rapports du comité.
- Les exigences** - Membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- Minimum de 5 années d'expérience professionnelle.
 - Connaissance des lois, des règlements et notamment du Code de déontologie.
 - Facilité de rédaction et de travail d'équipe.
 - Excellente connaissance du français et de l'anglais parlés et écrits.
- Le traitement** Selon les qualifications. Pourra intéresser toute personne dont le salaire est présentement de \$14,000 par année.

RECHERCHISTE

- Le poste** - Travail général de recherche préparatoire à la compilation de statistiques, à la composition de rapports, de mémoires et autre documentation, dans le domaine de la formation et de la profession de l'ingénieur.
- Préparation de textes de travail pour comités et autres groupes.
 - Collaboration à la production de documents destinés aux membres, aux étudiants et au public en général.
 - Secrétariat de certains comités.
 - Autres tâches que pourraient demander les dirigeants du secrétariat de l'Ordre.
- Les exigences** - Etre membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec serait un atout.
- Minimum de 3 années d'expérience professionnelle, dont une bonne partie dans l'enseignement et la recherche ou autre domaine pertinent à la tâche.
 - Facilité de rédaction et de travail d'équipe.
 - Excellente connaissance du français et de l'anglais parlés et écrits.
- Le traitement** Selon les qualifications.

Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, en indiquant sur l'enveloppe le poste pour lequel ils posent leur candidature, et d'adresser le tout à: Ordre des ingénieurs du Québec 1100 - 2075, rue University H3A 1K8 Montréal, Québec

aujourd'hui et demain ACHETEZ SANS PAYER LA TAXE!

Nous la paierons à votre place!

Morissette
BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

PAS DE LIVRAISON - PAS DE COMMANDE TELEPHONIQUE

Nixon entend réaliser la détente commerciale avec Moscou en dépit des réticences du Congrès

WASHINGTON (AFP) — L'administration Nixon a annoncé, hier, son intention de faire un nouveau pas dans la coopération économique entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, quelles que soient les réticences du Congrès.

La commission commerciale mixte américano-soviétique, qui groupe les responsables du commerce extérieur des deux pays, a annoncé dans un communiqué publié à l'issue de deux jours de travaux tenus à Washington, qu'elle allait "recommander" aux gouvernements des deux pays de conclure "un accord à long terme pour

faciliter la coopération économique, industrielle et technique" entre les deux superpuissances.

Cet accord, qui aura pour but de permettre une meilleure "organisation" des échanges soviéto-américains, devrait avoir une durée de dix ans, et sa

conclusion devrait intervenir à l'occasion de la visite du président Nixon à Moscou cet été, a annoncé M. William Simon, secrétaire au Trésor et chef de la section américaine de la commission mixte.

M. Simon, au cours d'une conférence de presse, a précisé qu'il s'agit là d'un simple accord de gouvernement, et non d'un traité, ce qui évitera à l'administration de devoir le faire ratifier par le Congrès, où règne une forte opposition à la "détente commerciale" avec Moscou.

Les parlementaires américains refusent notamment d'accorder la clause dite "de la nation la plus favorisée" et des crédits commerciaux à l'Union soviétique tant que le Kremlin n'assouplira pas sa politique d'émigration des Juifs.

Mais la délégation américaine à la commission mixte "réaffirme", dans le communiqué conjoint, sa détermination de fournir un traitement "non discriminatoire" à Moscou.

M. Simon a assuré que l'administration n'entend pas faire de compromis de fond avec le Congrès, et qu'elle est convain-

cue que la loi comprenait les avantages commerciaux prévus pour les pays socialistes sera adoptée avant la fin de l'année.

"Nous allons travailler très dur pour cela, car c'est important pour les Etats-Unis et pour le reste du monde", a dit M. Simon.

Le chef de la délégation soviétique, M. Mikhaïl Kouzmin, ministre par intérim du Commerce extérieur, a cherché à rassurer les responsables des milieux d'affaires américains en affirmant que l'Union soviétique, comme les Etats-Unis, est un "partenaire commercial très sûr".

La commission, qui avait été instituée au cours du sommet de Moscou en mai 1972, souligne dans le communiqué éditorial sa quatrième session que ses travaux ont représenté "un nouveau pas important dans le développement constructif de solides relations commerciales à long terme mutuellement avantageuses". Le commerce entre les deux pays a atteint un milliard et demi de dollars en 1973, soit plus du double de l'année précédente. La commission prévoit de se réunir de nouveau à Moscou en 1975.



FUNERAILLES A DUBLIN

Les corps des personnes tuées par l'explosion d'une voiture piégée, dimanche dernier, à Dublin, quittaient, hier, la cathédrale de la ville

pour le cimetière. Une foule dense s'est recueillie tout au long du parcours du cortège funèbre.

L'avocat de Sirhan Sirhan était "écouté" par le FBI

DETROIT (AFP) — Le département de la Justice et le FBI (sécurité fédérale) ont reconnu, hier, avoir violé les droits constitutionnels d'un avocat d'origine libanaise, M. Abdeen Jabara, en plaçant des tables d'écoute illégales sur son téléphone.

M. Jabara est le porte-parole de diverses causes arabes aux Etats-Unis.

Dans une déclaration faite auprès du tribunal fédéral de Detroit, ces deux agences ont d'autres part également reconnu que des renseignements sur l'avocat avaient été communiqués à des organisations sionistes aux Etats-Unis.

Selon la déclaration du département de la Justice, 29 des conversations téléphoniques

de M. Jabara ont été enregistrées par des moyens électroniques, du 9 octobre 1972 au 16 novembre 1973. Le FBI a également mené une enquête sur l'avocat à partir de 1967.

M. Jabara, né aux Etats-Unis de parents libanais, a défendu Sirhan B. Sirhan, assassin du sénateur Robert Kennedy, à son procès en 1969.

Paul VI annonce que 1975 sera une Année sainte

CITE DU VATICAN (AFP) — Paul VI a demandé une amnistie pour tous les prisonniers politiques ou de droit commun ayant des circonstances atténuantes, à quelque pays qu'ils appartiennent, à l'occasion de l'Année sainte 1975 à Rome.

Cet appel est contenu dans une "bulle" d'indiction du jubilé universel pour l'Année sainte 1975, publiée, aujourd'hui, à Rome.

Au cours d'une conférence de presse, le dominicain Raimondo Spiazzi a précisé que, lors de la dernière Année sainte en 1950, une dizaine d'Etats ont pris des mesures de grâce, dont l'Allemagne fédérale, plusieurs pays d'Amérique latine, l'Espagne et l'Italie.

Le pape lance, d'autre part, un vibrant appel en faveur des pays en voie de développement, des "populations toujours affligées par la famine ou la guerre". Il proclame le droit de chaque homme au travail, au logement, à l'assistance médicale et sociale et à la protection de la moralité publique.

En faveur, en particulier du Tiers-Monde, le Souverain pontife invite chaque chrétien à participer, au moins, à des "micro-réalisations". En ce domaine, ajoute-t-il, l'Eglise ne peut offrir que "l'obole de la veuve", mais elle peut guérir de "petites blessures qui souvent ne tiennent aucune place dans les grands projets de réformes sociales".

Aux prêtres, le Saint-Père demande un effort pour

augmenter les vocations sacerdotales. A tous les hommes, il demande de renoncer aux guerres et divisions fratricides, de tenter de régler les problèmes économiques, écologiques, énergétiques et sociaux, de libérer les opprimés et d'assurer une plus grande dignité à la vie humaine. Aux chrétiens, il demande de faire pénitence pour leurs divisions. Quant au problème des indulgences, qui fut à l'origine de la rupture entre Rome et Luther, il y a plus de 400 ans, il sera vu sous un angle théologique nouveau, constituant une "ouverture" pour les protestants et axé

directement sur le Christ. Ce qui comptera désormais, a précisé le pape Spiazzi, ce ne seront pas tant les "cérémonies extérieures", qu'une sincère conversion du cœur.

La bulle, qui porte la date du 23 mai 1974, est rédigée en latin et signée par "Moi, Paul, évêque de l'Eglise catholique". Elle sera lue, aujourd'hui, dans l'atrium de la basilique de Saint-Pierre.

L'Année sainte de l'Eglise est célébrée tous les 25 ans. Celle de 1975 s'ouvrira à Noël 1974 et se clôturera à Noël 1975.

ERRATUM

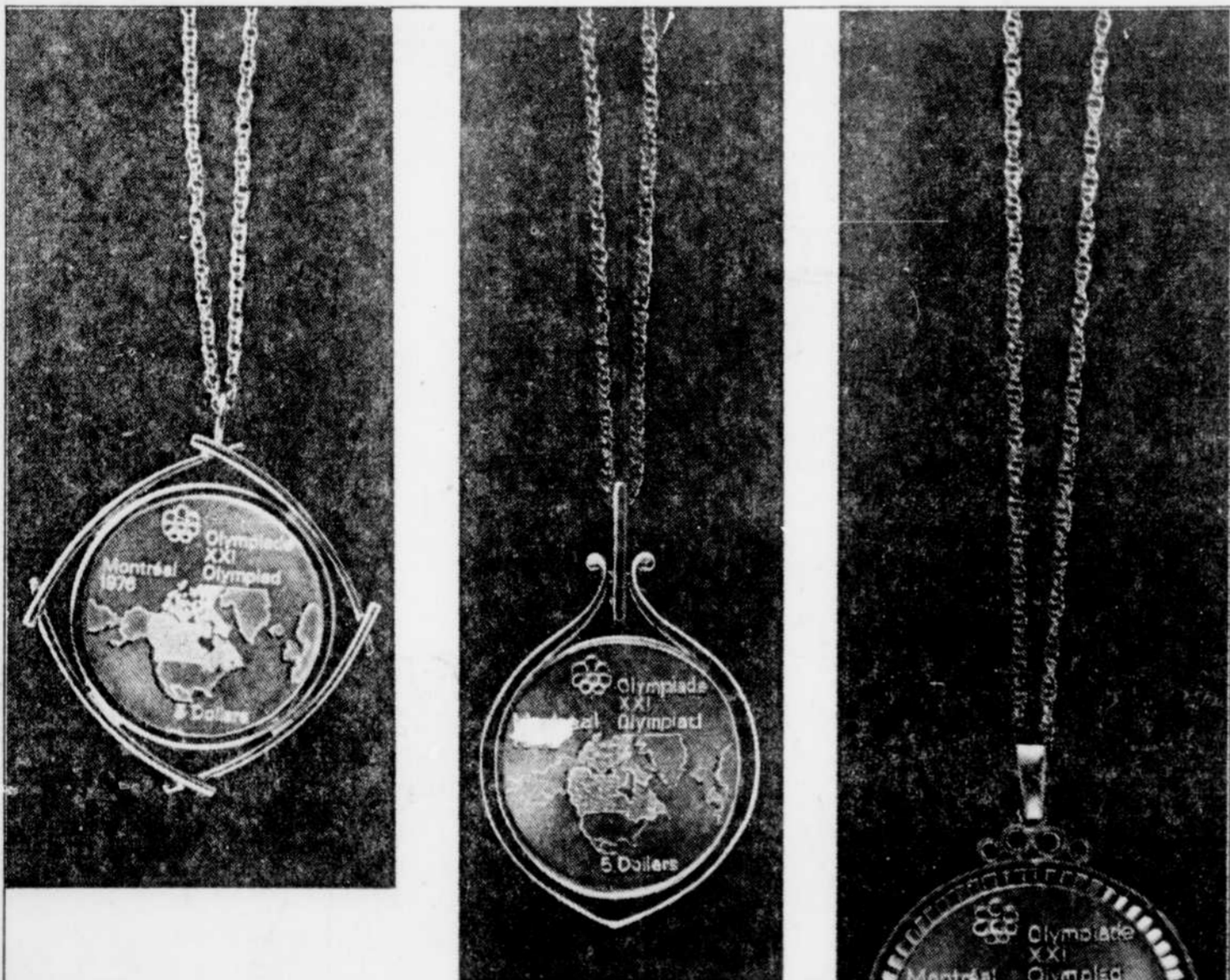
Dans la Mise au point parue vendredi le 17 mai, le paragraphe No 6 aurait dû se lire comme suit:

MISE AU POINT DU PAVILLON SAINT-DOMINIQUE

6— L'arbitrage, appelé la solution ou l'arbitrage du Cardinal Maurice Roy, n'est pas l'arbitrage du Cardinal Maurice Roy, mais l'arbitrage de la C.S.N.

Ce projet a été préparé par la C.S.N., de l'aveu même du président de la centrale, Marcel Pénin, qui a demandé au Cardinal Maurice Roy de le présenter aux religieuses dominicaines afin qu'il soit plus facilement accepté par celles-ci. La C.S.N. utilisait ainsi l'Eglise pour sauver son prestige dans un conflit qui n'avait pu être réglé à cause de l'intransigeance de son syndicat. Destinée à assurer le réengagement des grévistes par le Pavillon, ce projet ne tient aucun compte de la situation actuelle et ne peut être acceptée. D'ailleurs, il est assez étonnant que la C.S.N. propose un arbitrage alors que pour celle-ci c'est "une absurdité, une insulte à l'intelligence, une aberration mentale" comme le déclarait monsieur Beaudoin, directeur de la grève des chauffeurs d'autobus (C.S.N.) lors du conflit avec le C.T.C.U.Q.

(ANN.)



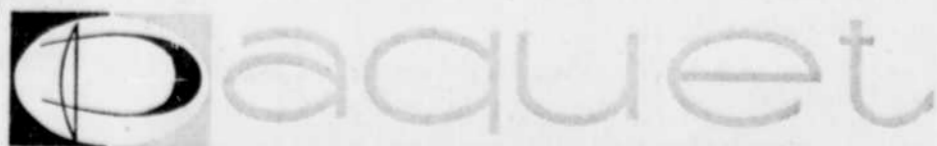
De nouveaux bijoux...

Les pendentifs des Jeux Olympiques '76

Chaque pièce est une véritable oeuvre d'art. Elle fera la joie de tous les collectionneurs. Procurez-vous les dans les différentes pièces de 5 et 10 dollars: Nord-Américain, Montréalais, Kingston, mondial. Avec chaîne 24" en argent sterling.

- à gauche: Pièce de 5 dollars Nord-Américain sur monture carrée. 29.50
- au centre: Pièce de 5 dollars Nord-Américain sur monture oblongue. 35.00
- à droite: Pièce de 10 dollars Montréal sur monture ronde. 45.00

R. 14, r.-de-ch. Centre-Ville et r. 814, Place Laurier 2e.



CENTRE-VILLE PLACE LAURIER.

CENTRE DE MUSIQUE Sherman

CHARGEX

Place Laurier 866-4302 Place Fleur de Lys 824-3081 836, rue St-Joseph 823-0104
Les Galeries Ste-Anne — 867-6400

SHERMAN: MEILLEUR CHOIX - MEILLEURS PRIX

\$4.99
chacun

K-TEL
\$4.99 DISQUES \$6.99 RUBANS

KING CRIMSON
Starless and Bible Black

ADAMO
"A ceux qui rêvent encore..."

BLUE SWEDE
Hooked On A Feeling

MUSIC POWER
22 original hits - original stars

EN VENTE JUSQU'AU 25 MAI

SPECIAUX DU SAMEDI
QUANTITES LIMITEES - UN PAR CLIENT

DANS NOS 4 MAGASINS

YVON DESCHAMPS
Libération de la femme

\$2.99

A NOTRE MAGASIN DES GALERIES STE-ANNE SEULEMENT

RUBANS
8 PISTES ET CASSETTES

Tous nos rubans en magasin dont le prix de liste est \$7.98 vous sont offerts à ce bas prix.

\$5.97
CHACUN

SAMEDI SEULEMENT, de 9h. a.m. jusqu'à midi.

SURPLUS DES MANUFACTURIERS

MICROSILLONS
Selection variée
Vaste choix
ETIQUETTES REPUTÉES
CAPITOL - VERVE
COLUMBIA - BARCLAY

.99¢ - \$1.98 - \$2.99

DÉCÈS et AVIS DIVERS

RHÉTORIQUES et ANIMALES • FUNÉRAILLES • REMERCIEMENTS
SERVICES ANNIVERSAIRES • IN MEMORIAM • FAVEURS

705 AVIS DE DÉCÈS

ANCTIL (Alfred) — A l'hôpital Notre-Dame de Fatima de la Pocatière le 22 mai 1974, à l'âge de 61 ans et 6 mois, est décédé M. Alfred Anctil, époux de Mme Adrienne Caron. Il demeurait au 715, 4e avenue, La Pocatière. Les funérailles auront lieu samedi 25 mai à 3 h. Départ de la résidence funéraire Marius Pelletier, 408, 9e rue La Pocatière à 2h50 pour la cathédrale de la Pocatière et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Pierre-André, Louise, Michel, son frère M. Omer Anctil, beaux-frères et belles-sœurs, Mme J. A. Caron, Mme Léon Caron, M. et Mme Étienne Caron, M. Athanas Caron, Mme Jeanne Caron, M. et Mme Sinaï Aumont, Mme Jeanne Levesque, M. et Mme Henri-A. Chaine, Mme A. Lorraine, M. et Mme Clément St-Amant, M. Romuald Caron, M. et Mme Adrien Caron, Mme Annette Leblanc, M. et Mme Paul Vachon, Mme Léonie Anctil.



Depart de la résidence funéraire de Sylvio Marceau Inc., 224 ouest, St-Vallier à 8h45 pour l'église de Notre-Dame de Grâce et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Richard Drouin (Odile Rioux), M. et Mme Jean Drouin (Denise Savard), M. et Mme Paul Fortier (Lusette), M. et Mme Jacques Drouin (Gaelane Lortie), M. et Mme Yvon Caron (Léna), Pierre, Claude, ses petits-enfants: Marc, Marie, José, Gaetan, Nancy, Carine Drouin, Louise, Helène Fortier, son frère, sa soeur, beaux-frères, belles-sœurs: M. Joseph Thivierge, M. et Mme Émeric Desharnais, Mme Jean-Paul Thivierge, M. et Mme Louis Beaulieu, M. et Mme Charles-Henri Dion, plusieurs neveux et nièces. Salon fermé de 5 à 7 heures.

AUGER (François) — A Château d'Eau, le 21 mai 1974, à l'âge de 58 ans, est décédé François Auger, chef inspecteur de la Police Hydro-Québec, époux de Madeleine Bourgeois. Il demeurait au 103, boul. de la Rivière, à Château d'Eau. Les funérailles auront lieu vendredi 24 mai à 11 h. Départ de la résidence funéraire Falardeau Inc., 30, rue St-Joseph, Loretteville à 10h45 pour l'église Ste-Marie Médiatrice et de là au cimetière Notre-Dame de Hull. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Robert, Elisabeth, Peter Punde (Paulette), Walter Punde (Cécile). Prière de ne pas envoyer de fleurs. Faire le don à la Société Canadienne du Cancer.

DUBE (Lilianne Roussel) — A Mont-Carmel, le 21 mai 1974, à l'âge de 46 ans et 7 mois, est décédée subitement Mme Lilianne Roussel, épouse de M. René Dube. Elle demeurait à Mont-Carmel. Les funérailles auront lieu vendredi 24 mai à 3 h. Départ de la résidence funéraire Marius Pelletier de Mont-Carmel à 2h45 pour l'église de Mont-Carmel et de là au cimetière paroissial.

BERTRAND (Jeanne) — A Québec, le 21 mai 1974, à l'âge de 62 ans et 10 mois, est décédée Mlle Jeanne Bertrand. Elle demeurait à l'hôpital Général de Québec. Les funérailles auront lieu vendredi 24 mai à 9 h. Départ de l'hôpital Général de Québec, 260, boul. Langelier, à 8h40 pour l'église de St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. La direction des funérailles est confiée à la coopérative A.C.I.P.F. Elle laisse dans le deuil ses frères et sœurs: M. et Mme Gérard Bertrand (Berthe Turgeon), M. et Mme Robert Lamontagne (Aline), M. et Mme Albert Bertrand (Rita Landry), oncles et tantes: M. et Mme Georges Bertrand, M. Clarence Bertrand, ainsi que ses neveux et nièces, cousins et cousines.

FISSET (Martin) — A Québec, le 22 mai 1974, à l'âge de 46 ans, est décédé Martin Fisset, plombier, époux de dame Solange Bedard. Il demeurait au 325 de l'Église, St-Basile. Les funérailles auront lieu dimanche, le 26 mai, à 2h30. Départ de la résidence funéraire L. Leclerc & Fils Ltée, 18, Ave du Parc St-Basile à 2h15 pour l'église St-Basile et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Odile, Martine; ses frères et sœurs: Wellie (Mme Emilia Michaud), Romeo (Mme Lucienne Alain), Rock (Mme Lucette Frenette), André (Mme Huguette Lavallée), Jeannette, Léo, Jobim, Marie-Claire (Mme Remi Richard), Fernande (Mme Bruno Godin), sa belle-mère: Mme Maurice Bedard; beaux-frères et belles-sœurs: François, Jean-Yves, M. et Mme Alex Julien, M. et Mme Marcel Bedard, M. et Mme Laval Bedard, M. et Mme Robert Bedard, M. et Mme Laval Bedard.

CANAC-MARQUIS (Amedée) — A Québec, le 21 mai 1974, à l'âge de 72 ans est décédé Amedée Canac-Marquis, employé des Peres St-Vincent-Paul, fils de feu Amedée Canac-Marquis et de feu dame Emilie Morency. Il demeurait à Maison Painchaud. Les funérailles auront lieu samedi, à 10 h. Départ de la résidence funéraire de Sylvio Marceau Inc., 270 rue Marie de l'Incarnation à 9h50 pour l'église de St-Malo et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Gérard Canac-Marquis, M. et Mme Laurent Canac-Marquis, M. et Mme Robert Canac-Marquis, M. et Mme Georges Canac-Marquis, M. et Mme Camille Canac-Marquis, M. et Mme Louis Canac-Marquis, M. Raymond Canac-Marquis, M. et Mme Gérard Mailloux, Mme Louis Lavoie, M. et Mme Jean-Paul Jacques, M. et Mme Henri Guirion, M. et Mme Magella Lavenderie. Salon fermé de 5h à 7h.

GAUTHIER (Roland) — A Donnacona le 22 mai 1974, à l'âge de 68 ans et 6 mois, est décédé M. Roland Gauthier, époux de dame Aline Godin. Il demeurait au 301 rue Fiset, Donnacona. Les funérailles auront lieu vendredi 24 mai à 3 heures. Départ du funérarium Roger Benoit, 344 Notre-Dame, Donnacona pour l'église de Ste-Agnès de Donnacona et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: M. et Mme André Bellemare (Diane), M. Jacques Gauthier, sa belle-mère: Mme Adélaïde Godin, son frère: Alfred, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Arthur Brière (Angelina Gauthier), M. et Mme Henri-Paul Germain (Fernande Gauthier), M. et Mme Georges Girard (Simone Gauthier), M. et Mme Armand Lamothe (Alma Gauthier), M. Noël Marcolle, M. Wilfrid Chevalier, M. et Mme Bruno Germain (Jeanne d'Arc Godin), M. et Mme François Hardy (Marie-Angèle), M. et Mme Emery Godin, M. et Mme Adélaïde Godin, Eugène, Antoinette, Mme Alfred Bergeron (Blanche), M. Simon Leblond, M. Alphonse Leclerc.

CORRIEUX (Claire Lamontagne) — Au sanatorium de Ste-Germaine, comté Dorchester, le 22 mai 1974, à l'âge de 84 ans, est décédée Dame Claire Lamontagne, épouse de feu Joseph Corrieux. Elle demeurait à Ste-Claire, comté Dorchester. Les funérailles auront lieu samedi à 10 h. Départ du salon funéraire Gérard Lehoullier & Fils Inc., 43, rue St-Jacques à 9h45 pour l'église Ste-Claire de Dorchester et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil plusieurs neveux et nièces.

GAULIN (Manon) — A Québec le 21 mai 1974, à l'âge de 14 ans et 6 mois, est décédée Mlle Manon Gaulin. Elle demeurait au 293 rue Latourelle. Les funérailles auront lieu vendredi à 3 h. Départ de la Coopérative A.C.I.P.F. funérarium Carillon à 2h30 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses parents M. et Mme Jean-Louis Gaulin, son frère et sa soeur Mario et Helène, ses grands-parents ainsi que plusieurs oncles et tantes.

COTE (Emile) — A l'hôpital Christ-Roi, le 17 mai 1974, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Emile Côté, époux de feu dame Alice Gaboury. Les funérailles auront lieu lundi à 3 heures. Départ du salon funéraire Albert Rochette, 354, Route Rurale, St-Augustin à 2h50 pour l'église de St-Augustin et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Charles Vézina (Marcelle), 2 et Mme Raymond Côté (Colette Pepin), M. et Mme Roger Doré (Madeleine), M. et Mme Benoît Côté (Charlotte Dery), M. et Mme Robert Côté (Thérèse Genois), M. Louis Côté, beau-frère M. Léonidas Gilbert, belles-sœurs: Jeanne et Lucienne Gaboury, Mme Angéline Dupuis, Mme Laureat Côté. Salon ouvert à 7 heures.

LETELLIER (Jean-Guy) — A l'hôpital St-Luc de Montréal le 17 mai, à l'âge de 44 ans est décédé M. Jean-Guy Letellier, époux de dame Thelma Galt. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses deux enfants: Steve et Jennifer. Sa mère: Mme Alphonse Letellier, ses frères et sœurs: M. et Mme Albert Rousseau (Georgette), M. Marcel Letellier (Janine Brûlé), Mme Jacqueline Bedard, Mme Jacques Daigle (Rita), M. Robert Letellier (Thérèse Pouliot), Mme Jean-Guy Delaunais (Colette). Il laisse aussi plusieurs oncles, tantes, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi, le 25 mai à 3 h. Par les dernières volontés du défunt son corps fut donné à l'Université Laval et un service sera chanté en l'Église St-Malo.

CORRIVEAU (Claire Lamontagne) — Au sanatorium de Ste-Germaine, comté Dorchester, le 22 mai 1974, à l'âge de 84 ans, est décédée Dame Claire Lamontagne, épouse de feu Joseph Corrieux. Elle demeurait à Ste-Claire, comté Dorchester. Les funérailles auront lieu samedi à 10 h. Départ du salon funéraire Gérard Lehoullier & Fils Inc., 43, rue St-Jacques à 9h45 pour l'église Ste-Claire de Dorchester et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil plusieurs neveux et nièces.

ROUTHIER (Mme Marie-Paule) — M. Magella Routhier, Linda, M. et Mme Raynald Routhier remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de Mme Marie-Paule Routhier, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visites ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

GIGUERE (Ghislain) — A St-Tite des caps, le 20 mai 1974, à l'âge de 16 ans est décédé Ghislain Giguere, fils de M. et Mme Roland Giguere (Alyvne Nolin). Il demeurait au 977, 4e Avenue. Les funérailles auront lieu vendredi 24 mai, à 2h30. Départ du funérarium de l'Anse, 280, Rue à 2h25 pour l'église St-Esprit et

TALBOT (Père Edgar) — Les Pères Blancs, missionnaires d'Afrique, et la famille Talbot remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de leur père, M. Edgar Talbot, p.b., survenu au Ghana, en Afrique, soit par des offrandes de messes, ou des bouquets spirituels, soit en rendant visite à la famille ou en participant à la messe des funérailles. A tous, un cordial merci.

de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre sa mère, ses frères, sœurs, et son beau-frère: M. et Mme Roger Boissonault (Denise), Jacques, Rejean, Gilles, Céline, Françoise et Raynald. Sa grand-mère: Mme Cyrille Nolin, plusieurs oncles et tantes, cousins et cousines, svp ne pas envoyer de fleurs, mais faire parvenir dons à l'Enfance Exceptionnelle.

725 SERVICES ANNIVERSAIRES

BEAULIEU (William) — Samedi le 25 mai à 2h, en l'église de St-Gregoire de Montmorency, sera chanté le service anniversaire de M. William Beaulieu, époux de Mme Béatrice. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUDREAU (Blanche) — Samedi le 25 mai à 9 heures à m., en l'Église Saint-Joseph de Québec, sera chanté le service anniversaire de Mademoiselle Blanche Boudreau. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ETHIER (Laura Ouellet) — Samedi, le 25 mai 1974, à 2 heures p.m., en l'église de Ste-Anne de La Pocatière, sera chanté le service anniversaire de dame Laura Ouellet, épouse de monsieur Gaston Ethier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Alma Beaumont) — Samedi le 25 mai, à 11 heures à m., en l'église de l'Anctil-Lorette, sera chanté le service anniversaire de dame Alma Beaumont, épouse de Monsieur Wilfrid Hamel. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JACQUES (Simone Frenette) — A Québec, le 21 mai 1974, à l'âge de 42 ans et 3 mois, est décédée dame Simone Frenette, épouse de M. Roland Jacques. Elle demeurait au 9370, Place Duberger à Charlesbourg. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 mai à 10 h. Départ du funérarium de L'Anse, 280, 8ème Rue, à 9h45 pour l'église de Ste-Cécile à Charlesbourg et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Mario, Daniel, Anne et Christian Jacques; sa mère, Mme Georges Frenette; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Leonard Frenette, M. et Mme Albert Frenette, M. et Mme William Frenette, M. et Mme Gerard Frenette, M. et Mme Cleophas Frenette, M. et Mme Jean-Paul Frenette, M. et Mme Jacques Vaillant (Leona Frenette), M. et Mme Maurice Jacques, M. et Mme Joseph Regnier, M. et Mme Jean Lessard, M. et Mme Jean-Paul Jacques, M. et Mme Noël Levesque, Dr et Mme Marcel Cantin; plusieurs cousins, cousines, neveux et nièces et amis.

JULIEN (Léo T.) — Samedi le 25 mai à 7h15 p.m., en l'église St-Albert le Grand, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Léo T. Julien, époux de dame Jeanne Ouellet Julien. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Eva Tanguay) — Samedi le 25 mai 1974 à 9:30h à m., en l'église Saint-François d'Assise sera chanté le service anniversaire de Madame Eva Tanguay épouse de feu Ernest Martel. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Maurice) — Samedi, à 5 heures, à l'église St-Coeur de Marie, sera chantée une messe anniversaire pour M. Maurice Martin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VOYER (Gérard) — Samedi le 25 mai 1974 à 3h p.m., en l'église de Rivière-a-Pierre, Cte Portneuf, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Gérard Voyer, fils de M. et Mme Jean-Baptiste Voyer. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

720 CARTES DE REMERCIEMENTS



PICHER (Albert) — Mme Albert Picher et ses enfants: M. et Mme Jean-Pierre Picher, Jean-François Picher, ainsi que les familles Picher & Marcotte remercient très sincèrement, les parents et amis pour leurs sympathies lors du décès de M. Albert Picher.

REMERCIEMENTS à Marie Reine des Coeurs pour faveurs obtenues avec promesse de publier. Signé: L.H.

760 FAVEURS OBTENUES

REMERCIEMENTS à Coeur Sacré de Jésus pour faveurs obtenues avec promesse de publier. Signé: L.H.



REMERCIEMENTS à Marie Reine des Coeurs pour faveurs obtenues avec promesse de publier. Signé: M.B.R.

SERVICES SPECIAUX

790 MONUMENTS FUNERAIRES
THERIAULT & FILS
710, 1ère Avenue, Québec, 324-1561

795 AUTRES SERVICES
APRES les funérailles, nous pensons à vous. L'intimité et le confort de nos salons de réceptions. Buffet froid, menu spécial sur demande. Auberge Neptune, 3135, chemin St-Louis, Ste-Foy, 653-4941.

Une erreur médicale



En avant, marche

Un jeune moine bouddhiste américain longcote à l'ouest du Pacifique, se jetant à genoux à tous les trois pas, et se prosternant jusqu'au sol. Un autre moine le suit, portant un lourd sac et traînant une voiturette chargée d'équipement. Il ne se prosterne pas, lui, mais il a promis d'assister son confrère tout le long du

trajet de San Francisco à Marblemount, Etat de Washington. Les deux bouddhistes comptent fonder un monastère à Marblemount, sur un terrain de 40 acres qui leur a été donné. Ils ont quitté San Francisco, le 14 octobre dernier, et comptent arriver à Marblemount d'ici la fin de l'été. Ils couvrent environ six milles par jour.

NEW YORK (PA) — Un tribunal a accordé, mardi, \$2.110.000 de dommages-intérêts aux parents d'une jeune attardée mentale dont le cerveau fut lésé d'une manière irréversible par suite d'une erreur médicale lorsqu'elle était soignée à l'hôpital Mount Sinai.

Au cours du procès, qui a duré cinq semaines, M. et Mme Eugene Ganel ont fait ressortir que les médecins n'ont pas administré d'oxygène à la fillette, maintenant âgée de 12 ans, alors que les infirmières avaient constaté que ses lèvres devenaient bleues. Les lésions causées au cerveau font que la petite Tracy a un quotient intellectuel inférieur à 30 et doit être placée dans un établissement spécialisé.

Lors d'un premier procès, la famille de la fillette avait obtenu \$800.000 de dommages-intérêts mais le jugement avait été cassé en appel.

CEE - Balance commerciale

BRUXELLES (PA) — La balance commerciale de la CEE avec le reste du monde se détériore rapidement malgré la rapide croissance en volume des exportations des pays du Marché commun, a annoncé, hier, la commission exécutive dans son rapport mensuel.

Le rapport montre que seule l'Allemagne est parvenue à améliorer sa balance, grâce à un fort développement de ses exportations et à une réduction de ses importations de produits pétroliers. Le déficit général de la balance commerciale de la CEE est en effet dû essentiellement à l'augmentation des prix du pétrole.

La production industrielle de la CEE a recommencé à augmenter vers la fin du premier trimestre, ce qui est attribué à la fin de la semaine de travail de trois jours en Grande-Bretagne.

Les prix des produits de consommation ont continué à augmenter en mars dans tous les pays et, selon la commission, cela est essentiellement dû à l'augmentation des salaires.



IL RAPPELE LE CONSEILLER DE NIXON — Le révérend Richard T. Cleary, chef des Jésuites pour la Nouvelle-Angleterre, a annoncé, hier, au cours d'une conférence de presse à Boston, qu'il allait rappeler le révérend John J. McLaughlin, le conseiller du président Nixon, pour des séances de prières et de réflexion. On se rappellera que le père McLaughlin a récemment défendu le président pour les jurons peu élogieux dont sont remplies les transcriptions des conversations présidentielles communiquées aux enquêteurs du Watergate.

MÉTÉO

Sortez vos "clagues"
Pas besoin de regarder bien longtemps sur la carte pour constater que la météo prévoit de la pluie pour aujourd'hui, vous n'avez qu'à regarder à l'extérieur. Les chiffres sur la carte indiquent les températures maximales prévues pour aujourd'hui, tandis que les autres données sont valides pour le milieu de la journée.

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions régionales pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais émises par le bureau météorologique de Montréal avec un aperçu pour vendredi.

Régions de Chibougamau, du Saguenay-Lac-Saint-Jean: nuageux avec pluie passagère. Minimum 40 (4 C), Maximum 55 (13 C). Demain: nuageux.

Régions de l'Abitibi et de Pontiac-Témiscamingue: nuageux, averses en fin de journée. Minimum 50 (10 C), Maximum 65 (18 C). Demain: nuageux.

Régions de la Haute-Mauricie et des Laurentides: nuageux avec averses ou orages surtout en matinée. Minimum 50 (10 C), Maximum 65 (18 C). Demain: Nuageux.

Régions de l'Outaouais et de Montréal, averses et orages, surtout en après-midi. Minimum 55 à 60 (13 à 16 C), Maximum 70 (21 C). Demain: nuageux.

Régions de Québec et de Trois-Rivières: nuageux avec averses ou orages, surtout en après-midi. Minimum 40 (4 C), Maximum 55 (13 C). Demain: nuageux.

Régions des Cantons de l'Est: averses ou orages, surtout en après-midi. Minimum 40 (4 C), Maximum 55 à 60 (13 à 16 C).

Régions de Baie-Comeau et de Rimouski: nuageux avec possibilités d'averses. Minimum 35 à 40 (2 à 4 C), Maximum 50 (10 C). Demain: généralement nuageux.

Régions de Sept-Îles et de Gaspé: passages nuageux. Minimum 35 à 40 (2 à 4 C), Maximum 50 (10 C). Demain: ciel variable.

Journée consacrée au Canada

BORDEAUX (AFP) — La 53ème Foire internationale de Bordeaux a consacré sa journée au Canada, qui participe pour la neuvième année consecutive à cette manifestation.

Le stand du Canada se propose de présenter le Canada et les Canadiens à travers

trois thèmes: la terre et l'eau, la ville et la culture. Son stand, selon M. Pierre Dumas, conseil général à Bordeaux, « a pour objet d'offrir au visiteur un aperçu du Canada d'aujourd'hui en le familiarisant avec quelques-unes de ses principales réalités ».

HORAIRE DE TÉLÉVISION

CJBR (Canal 3) Rimouski	CKRT (Canal 7) Riv.-du-Loup
JEUDI 23 MAI	JEUDI 23 MAI
6:00 Le lien c	6:00 Mag. Information, Divert. c
7:00 Symphonie c	6:30 Téléjournal c
7:30 Les grands films: Homme de la loi c	6:40 Actualités
9:30 Découvertes c	6:53 Nouvelles du sport c
10:00 Film	7:00 Symphonie c
10:15 Loto-Perfecta c	7:30 Grands films: "Homme de la loi" c
10:30 Téléjournal c	9:31 Travail à la chaîne c
11:00 Appelez-moi Lisa c	10:00 A communiquer
12:00 Les Espions c	10:15 Loto-Perfecta c
1:00 Fermeture	10:30 Téléjournal national, international et provincial c
VENDREDI	10:53 Nouvelles du sport et météo c
9:15 En mouvement c	11:00 Appelez-moi Lisa c
9:30 M. Pipo	12:00 Les Espions c
10:00 Au jardin de Pierrot c	VENDREDI
10:30 Pour vous mesdames c	9:10 O Canada
11:00 Recettes de Juliette c	9:15 En mouvement c
11:30 La grande aventure c	9:30 Monsieur Pipo
12:00 Les Pierrot c	10:00 Au jardin de Pierrot c
12:30 Boubou c	10:15 Topino c
1:36 Femme d'aujourd'hui c	10:30 Pour vous mesdames c
2:30 Cinema: Que les hommes sont bêtes	11:00 Les recettes de Juliette c
4:00 Bobino c	11:30 La grande aventure c
4:30 Sol et Gobelet c	12:00 Fanfruche c
5:00 Mon fils c	12:30 Boubou c
5:30 Oncle Bill c	1:31 Téléjournal c
CBGAT (Canal 9) Matane	1:36 Femme d'aujourd'hui c
JEUDI 23 MAI	2:31 Cinema: Que les hommes sont bêtes c
6:00 Les chevaux du soleil	4:00 Bobino c
6:30 Le 24 - Nouvelles régionales	4:30 Sol et Gobelet c
7:30 Les grands films: Homme de la loi	5:00 Mon fils c
8:31 Les Berger	5:30 Jeunesse c
10:00 22h ce soir	CHAU (Canal 5) Carleton
10:15 Loto-Perfecta c	VENDREDI 24 MAI
10:30 Téléjournal national et provincial	9:00 Ouverture c
10:53 Nouvelles du sport	9:15 En mouvement c
11:00 Appelez-moi Lisa	9:30 Monsieur Pipo c
12:00 Les Espions	10:00 Au jardin de Pierrot c
VENDREDI	10:15 Topino c
9:15 En mouvement	10:30 Initiation-Décoration Int. e
9:30 M. Pipo	11:00 Les recettes de Juliette c
10:00 Au jardin de Pierrot	11:30 La grande aventure c
10:15 Topino c	12:00 Fanfruche c
10:30 Initiation-Décoration Int. e	12:30 Boubou c
11:00 Les recettes de Juliette	1:31 Téléjournal c
11:30 La grande aventure	1:36 Femme d'aujourd'hui c
12:00 Fanfruche	2:31 Cinema: Que les hommes sont bêtes c
12:30 Boubou	4:00 Bobino c
1:31 Téléjournal	4:30 Sol et Gobelet c
1:36 Femme d'aujourd'hui	5:00 Les chevaux du soleil c
2:31 Cinema: Que les hommes sont bêtes	5:30 Souper-causette: Horaire - Tu parles ou quoi de neuf à l'est - Variétés week-end - Notre monde - Marit. auj. (Magazine) - Sports - Marit. auj. (Nouv. Régionales) - Nouvelles CBGAT - De ci, de ça - Météo
4:00 Bobino	7:00 A la Canadienne c
4:30 Sol et Gobelet	7:30 Marcus Welby c
5:00 La vie en mouvement	8:30 Millionnaire-a froid c
6:00 Skippy	10:30 Télé. nat. & internat. c
	10:45 Télé. provincial c
	10:53 Nouv. sport & météo c
	11:00 Appelez-moi Lisa c
	12:00 Cinema: L'homme d'Istanbul c

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Températures minima et maxima enregistrées dans les principales villes d'Amérique du Nord durant les 24 heures qui se sont terminées à huit heures hier soir.

	Min.	Max.
Regina	36	44
Winnipeg	46	55
Toronto	52	79
Ottawa	53	82
Montréal	54	67
Québec	42	46
Fredericton	45	52
Saint-Jean-N-B.	43	48
Moncton	41	47
Vancouver	47	58
Halifax	41	47
Victoria	42	54
Edmonton	32	65
Calgary	32	60
Saskatoon	37	47
San Francisco	49	68

SOLEIL MARÉE

VENDREDI		VENDREDI	
Lever	4:01	Basse	3h55
Coucher	19:24	Haute	8h45
		Basse	16h55
		Haute	21h25

La page d'histoire

Le 23 mai 1974 par la PRESSE CANADIENNE

1972 — Le président Nixon et M. Brejnev signent à Moscou des accords intéressants l'environnement et la santé.

1971 — Tremblement de terre dans l'Est de la Turquie: un millier de morts.

1969 — Des émeutes en Malaisie font plus de 500 tués, dont 90 pour cent de Chinois.

1962 — La Cour de sûreté de l'Etat condamne le général Salan à la prison à vie.